



BUDGET PRIMITIF

2021

CONSEIL MUNICIPAL 8 FÉVRIER 2021



Introduction : un budget 2021 pour une relance écologique et solidaire

La situation exceptionnelle que nous avons connue en 2020 a plus que jamais démontré le rôle fondamental du service public dans la protection de nos concitoyens et l'impulsion de la relance économique.

C'est dans ce contexte exceptionnel que le débat d'orientation budgétaire, tenu le 14 décembre 2020, a permis de d'arrêter la stratégie financière de la Ville de Montpellier pour ce mandat, autour de quatre piliers :

- **Non augmentation des taux d'imposition**
- **pérenniser l'autofinancement,**
- **Maîtriser l'endettement,**
- **Investir plus**

Le budget 2021 s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Ce budget de 567 M€, construit avec une stabilité fiscale des ménages, traduit les orientations choisies par les électeurs montpelliérains en juin 2020 et marque une nouvelle étape décisive pour notre ville.

Avec plus de 107 M€ de dépenses d'équipement, soit une progression de 20%, ce budget 2021 s'inscrit résolument dans une double ambition :

-rééquilibrer et apaiser la ville, en mobilisant d'importants moyens en faveur d'une ville propre et sûre, de l'épanouissement de toutes et tous, et de la solidarité ;

-construire la ville de demain, en assurant une ville plus verte, plus résiliente, ayant pris le chemin de la transition écologique et d'une politique forte et durable en matière d'éducation et d'enfance.

Avec cette ambition, le budget 2021 marque le point de départ **d'une relance écologique et solidaire.**

Introduction : un budget 2021 pour une relance écologique et solidaire.....	2
Le contexte global et l'équilibre du BP 2021	6
Focus sur l'impact de la crise sanitaire en 2020 et 2021	6
Le bouclage global du budget	7
Le bouclage réel par section	8
L'épargne et la situation financière	10
Un budget pour équilibrer, apaiser et construire la ville de demain.....	11
Axe 1 : Rééquilibrer et apaiser la ville	12
Rééquilibrer et rénover les quartiers.....	13
Garantir une ville propre et sûre	14
Agir pour l'épanouissement de chacun	17
Axe 2 : Construire la ville de demain	21
Donner la priorité aux écoles et aux enfants.....	22
Placer Montpellier sur le chemin de la résilience et de la transition écologique.....	28
+50% sur les fonds de concours en faveur des mobilités et de l'embellissement du centre-Métropole	31
Les ressources du budget 2021.....	32
1. Les recettes de fonctionnement	32
La fiscalité : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat.....	33
Focus sur la réforme de la taxe d'habitation	37

Les dotations, compensations et subventions : une diminution en trompe-l'œil du fait de la réforme fiscale	39
Le produit des services, du domaine et de gestion : un rebond après une dégradation consécutive en 2020	40
Les autres recettes de fonctionnement.....	41
2. Les recettes d'investissement	42
Un recours stratégique à l'emprunt.....	42
Les subventions d'investissement	44
Les autres recettes d'investissement	45
Les emplois du budget 2021	47
1. Les dépenses de fonctionnement	47
Les dépenses de personnel.....	48
Les charges de fonctionnement courant	51
Les subventions versées	52
L'attribution de compensation en fonctionnement.....	53
Les charges financières et l'encours de dette	53
2. Les dépenses d'investissement.....	56
Les dépenses d'équipement, un outil essentiel de la relance économique	56
Le remboursement du capital de la dette.....	60
L'attribution de compensation en investissement.....	60
Les avances, ventes à tempérament et consignations	61
Les autres dépenses d'investissement.....	61
Conclusion	62
Annexes.....	63

Annexe n°1 : Présentation du BP 2021 selon l'article l.2313-1 du CGCT.....	64
Annexe n°2 : APCP- Crédits de paiement 2021 et suivants.....	74
Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier	81

Le contexte global et l'équilibre du BP 2021

Focus sur l'impact de la crise sanitaire en 2020 et 2021

La Ville de Montpellier a été touchée comme l'ensemble des collectivités locales par les conséquences financières de la crise sanitaire. Elle a mobilisé en 2020 des dépenses exceptionnelles pour assurer la protection sanitaire des Montpelliérains et des agents municipaux, et instauré des exonérations (de loyers, de redevances, etc.) pour soutenir le commerce local.

L'impact définitif de la crise sanitaire est ainsi estimé à **10,6 M€ pour 2020**. Pour l'année 2021, ce coût est à ce stade estimé à 0,9 M€. Ce chiffre est bien évidemment susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Impact crise sanitaire en M€	2020	2021
Coût total	10,6	0,9
Dont fonctionnement	8,4	0,9
Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	1,5	0,9
Pertes de recettes de fonctionnement	6,9	0
Dont investissement	2,2	0
Dont dépenses exceptionnelles en investissement	2,2	0

Le bouclage global du budget

Le budget total 2021 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **567,1 M€** et se présente ainsi :

En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	44,5	322,2	366,7
Investissement	20,3	180,1	200,3
Total	64,8	502,3	567,1
Recettes			
Fonctionnement	14,7	352,0	366,7
Investissement	50,1	150,3	200,4
Total	64,8	502,3	567,1

Evolution du budget total

En M€	BP 2019	BP 2020 (dont reports 2019)	BP 2021 (sans reports)
Section de fonctionnement	331,8	361,2	366,7
Section d'investissement	138,5	214,9	200,3
Dont dépenses d'équipement (hors ACI, hors fonds de concours 3M)	80,6	89,7	107,9 M€
Total Budget	470,3	576,1	567,1

Le bouclage réel par section

Section de fonctionnement

Recettes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 352,0 M€	
Recettes fiscales		234,2 M€
Dotations, compensations et subventions		89,6 M€
Produits des services et du domaine		26,6 M€
Autres recettes (produits exceptionnels, remboursements)		1,7 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 322,1 M€	Dépenses	
	Dépenses de personnel	183,5 M€
	Charges courantes et subventions versées	97,3 M€
	Charges financières	4,4 M€
	Attribution de compensation versée à 3M en fonctionnement	36,9 M€
EPARGNE BRUTE 29,8 M€		

Section d'investissement

EPARGNE BRUTE 29,8 M€	
Dotations reçues (FCTVA)	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 150,3 M€
5 M€	
Remboursement d'avances	
9,5 M€	
Gestion active de dette et CLTR	
29,1 M€	
Subventions d'investissement	
3,2 M€	
Cessions d'immobilisations	
1 M€	
Autres recettes	
0,9 M€	
Emprunt	
101,6 M€	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 180,1 M€	Dépenses d'équipement
	107,9 M€
	Remboursement du capital de la dette
	12,8 M€
	Attribution de compensation en investissement (ACI)
	10,6 M€
	Fonds de concours Métropole
	8,2 M€
Gestion active de la dette et CLTR	
29,1 M€	
Avances	
10,4 M€	
Autres dépenses	
1 M€	

L'épargne et la situation financière

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2019	BP 2020 hors résultat reporté	BP 2021	Evolution
Recettes de fonctionnement	331,8	346,2	352,0	1,7%
- Dépenses de fonctionnement hors intérêts	304,1	313,0	317,8	1,5%
EPARGNE DE GESTION	27,7	33,2	34,2	3,2%
- Intérêts	4,5	5,1	4,4	-13,0%
EPARGNE BRUTE	23,2	28,1	29,8	6,2%
- Remboursement du capital de la dette	12,5	13,4	12,8	-3,8%
EPARGNE NETTE	10,7	14,7	17,0	15,2%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt d'équilibre	39,5	34,1	48,6	43,0%
Dépenses d'équipement (hors ACI et fonds de concours 3M)	80,6	89,7	107,9	20,3%
Besoin de financement (emprunt)	73,6	67,1	101,6	51,5%
	1^{er} janvier 2019	1^{er} janvier 2020	1^{er} janvier 2021	
Encours de dette 1er janvier en M€	182,3	198,7	209,4	
Epargne brute	23,2	28,1	29,8	6,2%
Capacité de désendettement	7,9 ans	7,1 ans	7,0 ans	

Le niveau d'épargne brute au 1^{er} janvier progresse de 1,7 M€ grâce à l'évolution plus rapide des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement. Le niveau d'épargne nette est également en augmentation de 2,3 M€, en raison de la progression de l'épargne brute et de la diminution des frais attendus de capital de la dette.

L'encours de dette s'établit à 209,4 M€ au 1^{er} janvier 2021. Sur cet encours, 19,1 M€ sont issus d'emprunts de type revolving remboursés en début d'année.

L'emprunt d'équilibre s'élève à 101,6 M€ en 2021.

Un budget pour équilibrer, apaiser et construire la ville de demain

Le budget 2021 est organisé en 2 axes :

Axe 1 : Rééquilibrer et apaiser la ville

- **Rééquilibrer et rénover les quartiers**
- **Garantir une ville propre et sûre**
- **Agir pour l'épanouissement de chacun**

Axe 2 : Construire la ville de demain

- **Donner la priorité aux écoles et aux enfants**
- **Placer Montpellier sur le chemin de la résilience et de la transition énergétique**
- **+50% sur les fonds de concours en faveur des mobilités et de la requalification des espaces publics**

Axe 1 : Rééquilibrer et apaiser la ville

Ce premier axe du budget 2021 porte les actions qui viendront répondre aux besoins du quotidien. Il s'agit ici d'importants crédits mobilisés pour contribuer à faire de Montpellier une ville propre et sûre, mais aussi une ville capable de répondre aux besoins de solidarité et d'épanouissement exprimés par les Montpelliérains. Voici quelques exemples d'actions portées en 2021 :



Rééquilibrer et rénover les quartiers



FONCTIONNEMENT (HORS PERSONNEL) 8 M€	INVESTISSEMENT 72,9 M€
AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
PERSONNEL (154 AGENTS) 6,4 M€	TOTAL 87,3 M€

Actions du budget 2021 :

Renouveler et embellir la Ville

- 2,5 M€ pour la participation aux équipements de proximité dans le cadre du traité de concession NPRU Mosson (nouvelle APCP 2021)
- 0,1 M€ pour le programme de renouvellement urbain Cévennes- participation aux équipements publics (nouvelle APCP 2021)
- 0,3 M€ pour la ZAC Beausoleil
- 0,3 M€ préalables à l'aménagement du secteur des Bouisses (nouvelle APCP 2021)
- 4 M€ pour la ZAC de la Restanque

Moderniser le patrimoine municipal

- 6,1 M€ pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- 0,5 M€ pour l'extension de Garosud (construction de bureaux et bâtiments municipaux)
- 0,2 M€ de travaux sur les bâtiments d'accueil du public, dont nouvelle salle des mariages

Garantir une ville propre et sûre

Les actions de la Ville de Montpellier en matière de sécurité, de propreté et de lutte contre les incivilités ont pour objectif de réaffirmer l'autorité républicaine et d'assurer le respect des règles permettant le bien-vivre ensemble. Chaque habitant doit pouvoir circuler librement et évoluer dans une ville apaisée et sûre.

L'action de la Ville sur ce mandat s'inscrit pleinement dans cet objectif, notamment en assurant la présence renforcée des agents de police municipaux, par la création prochaine d'un nouveau poste de police municipale dans le secteur Paillade-Celleneuve-Alco, ainsi que par l'acquisition de deux nouveaux postes de commandement mobiles supplémentaires implantés dans les quartiers de la Ville.

Par ailleurs, la Ville de Montpellier a mis en place au côté de la Préfecture des moyens sanitaires renforcés pour protéger les Montpelliéraines et les Montpelliérains dans le contexte de la crise sanitaire.

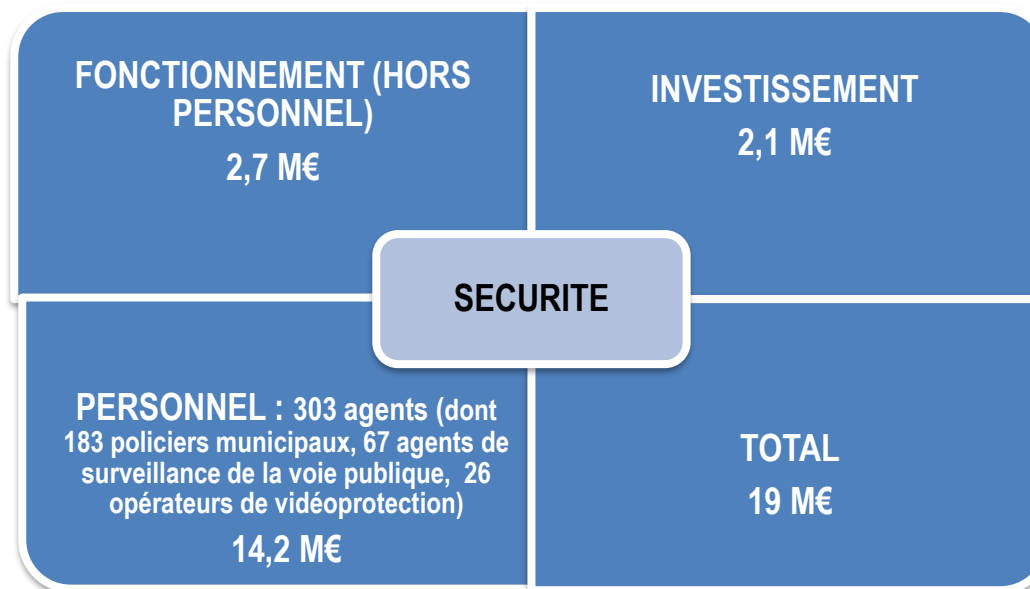


Assurer la
sécurité au
quotidien

Garantir la
propreté,
l'hygiène et
la salubrité

22,9 M€

Assurer la sécurité au quotidien



Actions du budget 2021

- 0,3 M€ pour l'acquisition de deux nouveaux postes de commandement mobiles
- 0,4 M€ de crédits d'investissement pour l'extension du réseau de vidéoprotection et 0,3 M€ en fonctionnement pour la maintenance des 314 caméras sur la voie publique
- 0,5 M€ pour l'acquisition et l'installation d'un logiciel de partage d'images entre les caméras de la Ville, de la Métropole et celle du réseau TAM
- 0,3 M€ de travaux pour l'extension du bâtiment de fourrière automobile

Améliorer la propreté, l'hygiène et la salubrité : 3,9 M€



VACCINATION
CONTRE LA GRIPPE
SAISONNIÈRE

SÉANCES DÉDIÉES
MERCREDIS APRÈS-MIDI
SUR RENDEZ-VOUS
TEL. 04 67 02 26 63

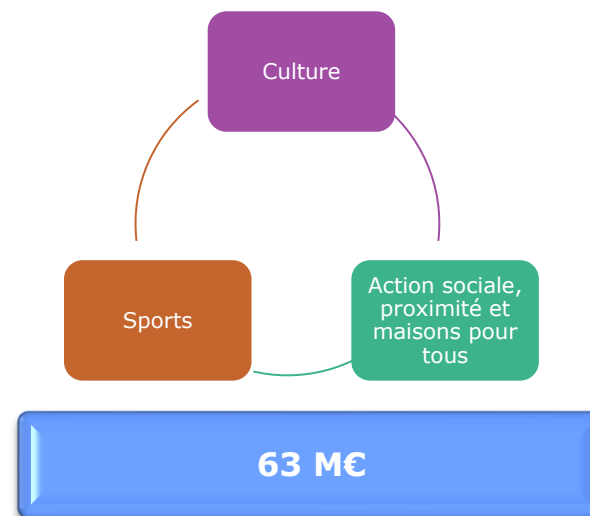
PROPRETE
1,8 M€

HYGIENE ET SALUBRITE :
2,1 M€

Actions du budget 2021 :

- 0,8 M€ de crédits de fonctionnement fléchés pour la crise sanitaire (acquisition de produits sanitaires, masques et matériel de protection, nettoyage des bâtiments municipaux)
- 1 M€ pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage
- 0,9 M€ pour les actions d'hygiène et salubrité : lutte antivectorielle, travaux de sécurité sanitaire, prise en charge des situations d'incurie dans l'habitat, lutte contre le saturnisme...
-

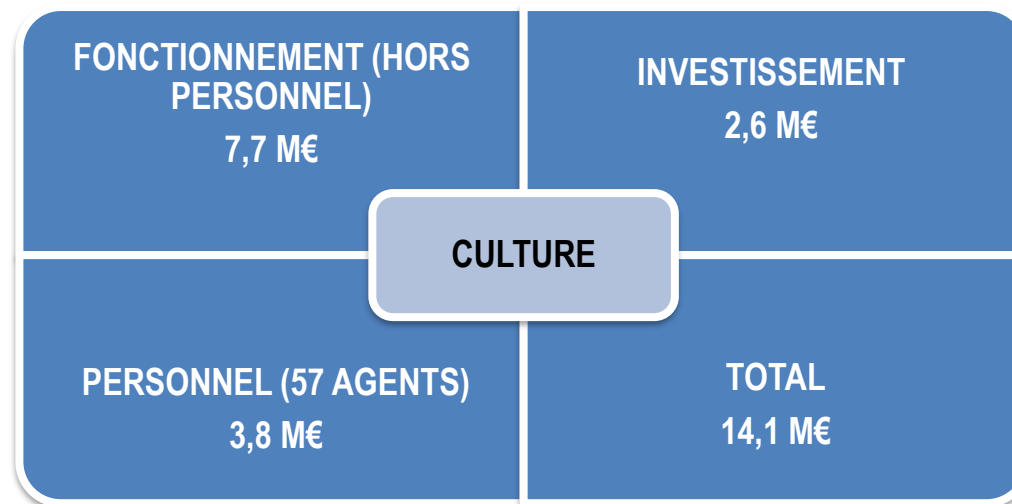
Agir pour l'épanouissement de chacun



La nouvelle équipe municipale a pour objectif de favoriser l'épanouissement de chacun, notamment en soutenant la création artistique, en facilitant la pratique du sport pour tous et en encourageant la vie associative. La Ville de Montpellier renforce cet engagement dans le contexte de la crise économique et sanitaire afin de soutenir les acteurs indispensables de la vie en société que sont nos partenaires culturels et sportifs.

La Ville solidaire se traduit au quotidien par un soutien renforcé au CCAS et des dispositifs tels que la cantine à 0,50€ pour 2 300 enfants de parents isolés ou encore le Coup de pouce jeune, permettant aux enfants de 6 à 16 ans dont les familles sont en situation de précarité d'avoir l'opportunité de pratiquer une activité extra-scolaire à moindre coût. Des partages de projets ambitieux sont initiés afin de fédérer les différents acteurs en faveur de la prévention santé, autour d'un contrat local de santé ou encore la création d'épiceries sociales et solidaires.

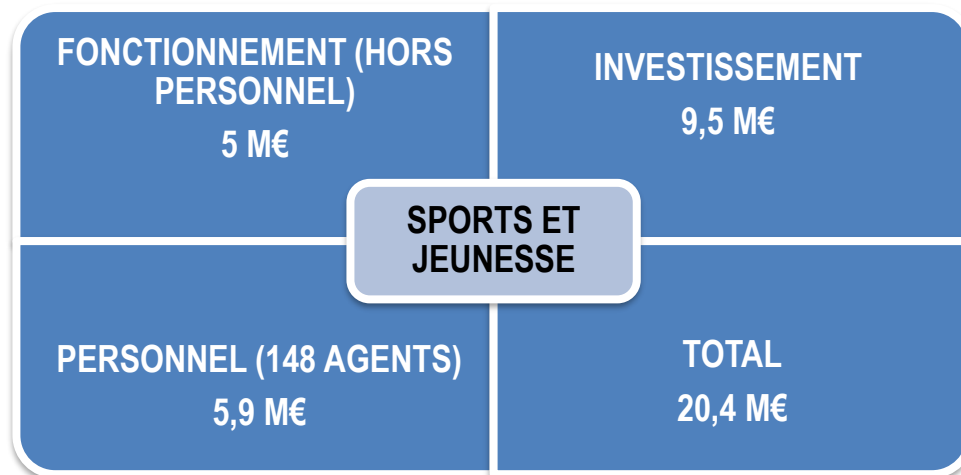
Porter une ambition forte pour la culture et le patrimoine



Actions du budget 2021 :

- 5,8 M€ de subventions aux associations et établissements publics culturels, dont 1 M€ de subventions pour l'équipement des associations
- 0,2 M€ pour la restauration de l'aqueduc des Arceaux (nouvelle APCP 2021)
- 1 M€ pour les travaux, équipements et études sur les bâtiments culturels, dont 0,3 M€ pour les théâtres, 0,3 M€ pour les travaux d'aménagement du patrimoine culturel
- 0,5 M€ pour la ZAT 2021
- 0,4 M€ pour les travaux de restauration du Peyrou
- 0,2 M€ pour l'organisation d'expositions culturelles

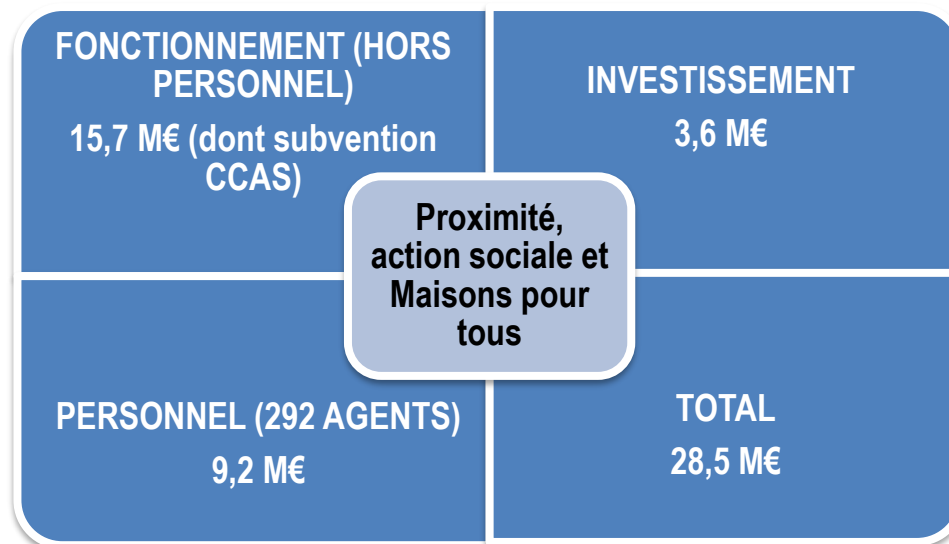
Donner accès au sport à toutes et tous



Actions du budget 2021 :

- 2,5 M€ pour les subventions aux associations sportives, dont 1 M€ de subventions d'équipement
- 1,6 M€ pour la réhabilitation des terrains en synthétique dans les quartiers
- 1,1 M€ pour les travaux de construction des vestiaires et locaux Giambrone et Paul Valéry (nouvelle APCP 2021)
- 0,4 M€ pour les travaux de rénovation du Palais des sports Pierre de Coubertin
- 1,9 M€ de crédits pour les travaux, études et équipements des équipements sportifs
- 0,1 M€ de crédits pour la reconduction et le développement d'animations sportives estivales dans les quartiers
- 1,2 M€ pour le skate-park de Grammont

Faire vivre les quartiers à travers l'action sociale, la proximité, les Maisons pour tous



Actions du budget 2021 :

- 12,6 M€ pour la subvention au CCAS
- **2 M€ pour les travaux de proximité dans les quartiers, triplés depuis la nouvelle mandature**
- 2 M€ de crédits d'investissement pour les travaux et études des Maisons pour tous, comportant notamment :
 - 0,6 M€ pour les travaux des maisons pour tous Escoutaire-Brassens et Lagrande (dont création d'un espace adolescent dans la Maison pour tous Georges Brassens)

Axe 2 : Construire la ville de demain

A travers son deuxième axe, le budget 2021 porte les actions qui viendront préparer l'avenir de Montpellier. Cela passe par la priorité budgétaire accordée aux écoles et aux enfants, ainsi qu'aux crédits consacrés à lancer la transition écologique et solidaire de Montpellier vers une ville plus verte et plus résiliente. Voici quelques exemples d'actions portées par le budget 2021 sur cet axe :

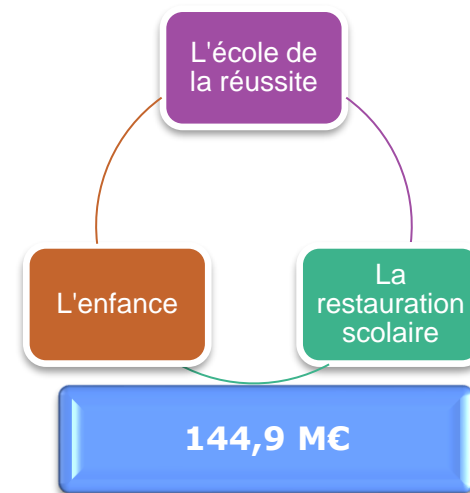
Une dotation scolaire des écoles portée à 50€ par enfant	1,7 M€ pour le plan numérique dans les écoles	4,4 M€ pour les temps périscolaires et le soutien scolaire gratuit et laïque
6,2 M€ pour le confort thermique, les équipements climatiques et la végétalisation des écoles	0,3 M€ pour l'introduction de produits biologiques supplémentaires pour la confection des repas	Lancement d'une nouvelle unité de production de repas de proximité
5,8 M€ pour la nouvelle APCP des véhicules municipaux décarbonés	2M€ pour la nouvelle APCP consacrée à la végétalisation de la ville	Deux nouveaux fonds de concours à la Métropole de 2,8 M€ au total pour les mobilités actives et le rayonnement du centre-ville

Donner la priorité aux écoles et aux enfants

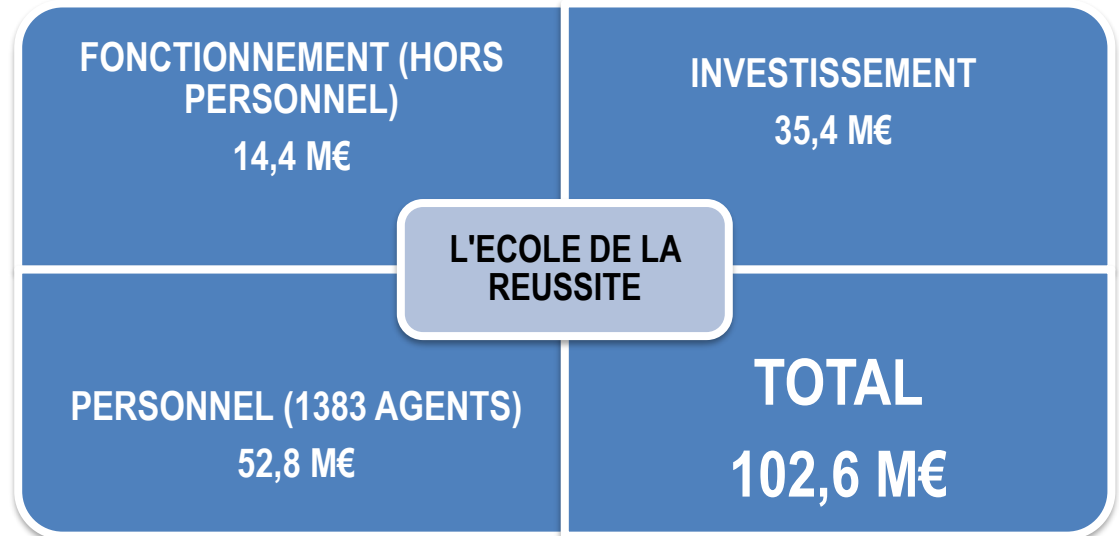
L'éducation constitue une priorité pour la nouvelle équipe municipale qui porte un projet ambitieux : un plan école au service de la réussite de tous les enfants et adolescents. Il s'agit de faire de Montpellier une cité éducatrice offrant à chaque élève les moyens de s'épanouir.

La Ville conçoit en effet l'apprentissage de façon globale : en plus du soutien scolaire public et gratuit, Montpellier facilite l'accès aux savoirs artistiques, linguistiques, sportifs dans les temps périscolaires, et accompagne les enfants dans la découverte des produits et de la saisonnalité via sa politique alimentaire.

L'objectif est ainsi de garantir à chaque enfant un cadre propice à l'apprentissage et à l'épanouissement. Cette ambition se traduira par des actions concrètes et visibles pour tous durant le mandat, notamment l'équipement numérique des écoles, la végétalisation et la rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires.



Promouvoir l'école de la réussite



Actions du budget 2021 :

Assurer des conditions optimales d'éducation dans les écoles

- 50€ par enfants pour la dotation scolaire des écoles (pour l'achat de fournitures scolaires et de matériel pédagogique), après une première augmentation de 41 à 45€ en juillet, soit un budget 2021 de 1,1 M€ pour la dotation scolaire des écoles
- 1,7 M€ pour le plan numérique dans les écoles (Installation fibre optique, acquisition/installation de vidéoprojecteurs pour les écoles)
- 4,4 M€ pour les temps périscolaires et le soutien scolaire gratuit et laïque

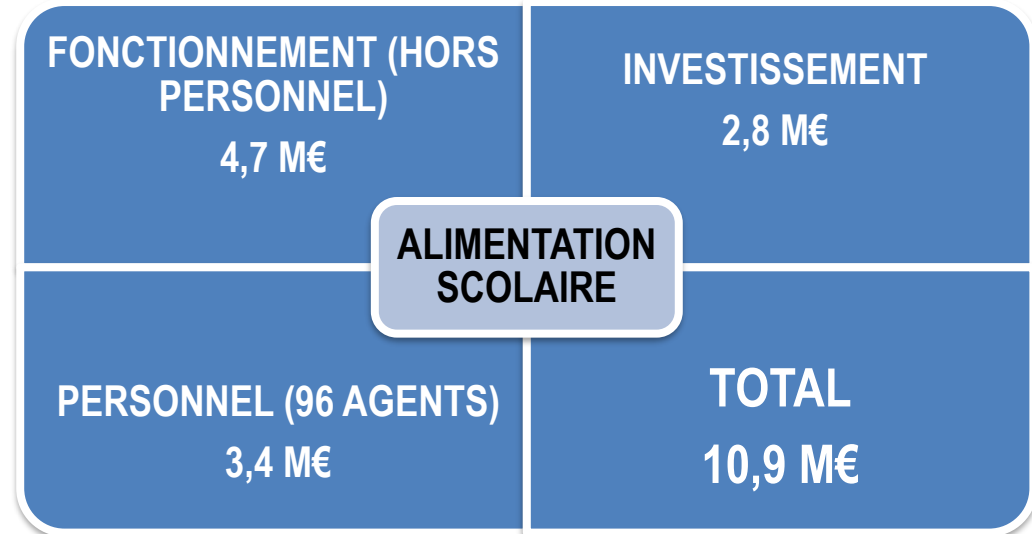
Végétaliser et améliorer les bâtiments scolaires

- 1,8 M€ pour l'AP portant sur le confort thermique et la végétalisation des écoles (notamment via l'ombrage et la végétalisation des cours)
- 4,4 M€ pour les travaux de rénovation thermique des écoles (3,8 M€) et la rénovation des équipements climatiques des bâtiments scolaires (0,6 M€)
- 3,3 M€ pour la mise en accessibilité des bâtiments scolaires
- 0,3 M€ pour la rénovation des groupes scolaires Heidelberg et Louisville

Préparer l'avenir : construire de nouveaux groupes scolaires

- 5,7 M€ pour les travaux de construction du groupe scolaire de la ZAC Restanque (ouverture 2022)
- 1 M€ pour les travaux du groupe scolaire Joan Miro
- 0,8 M€ pour les travaux de construction du groupe scolaire Euromédecine
- 1,2 M€ pour les travaux de construction du groupe scolaire Ovalie 2
- 0,5 M€ pour les travaux de l'école Candolle (située sur l'ancien site du conservatoire, ouverture à l'horizon 2024)

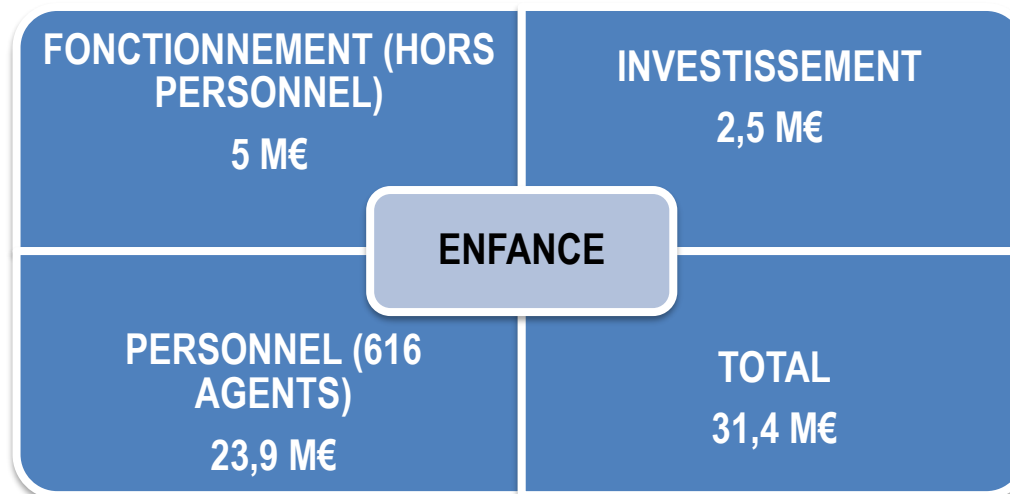
Assurer une restauration scolaire diversifiée et de qualité



Actions du budget 2021 :

- 0,2 M€ pour l'étude portant sur la nouvelle organisation de proximité de la restauration scolaire
- 0,3 M€ pour l'introduction de produits biologiques supplémentaires pour la confection des repas
- 0,7 M€ pour la réhabilitation de la cuisine centrale existante
- 0,3 M€ pour l'enveloppe de travaux dans les restaurants scolaires

Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance



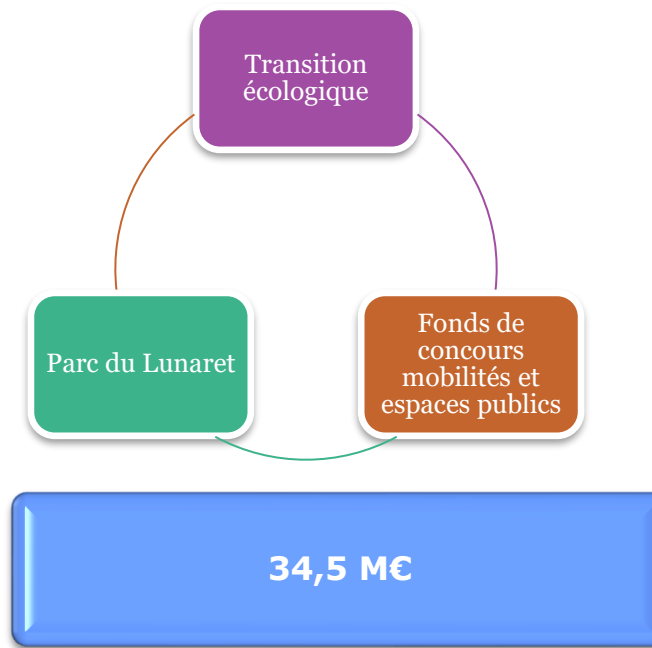
Actions du budget 2021 :

- 0,6 M€ de frais d'études pour la future crèche Mireille Laget (ZAC EAI, horizon 2022-2023)
- 0,6 M€ pour la mise en accessibilité des crèches
- 0,3 M€ pour les travaux de sécurisation des crèches
- 0,3 M€ pour le réaménagement et de rénovation thermique de la crèche Françoise Dolto, dont des travaux de rénovation thermique

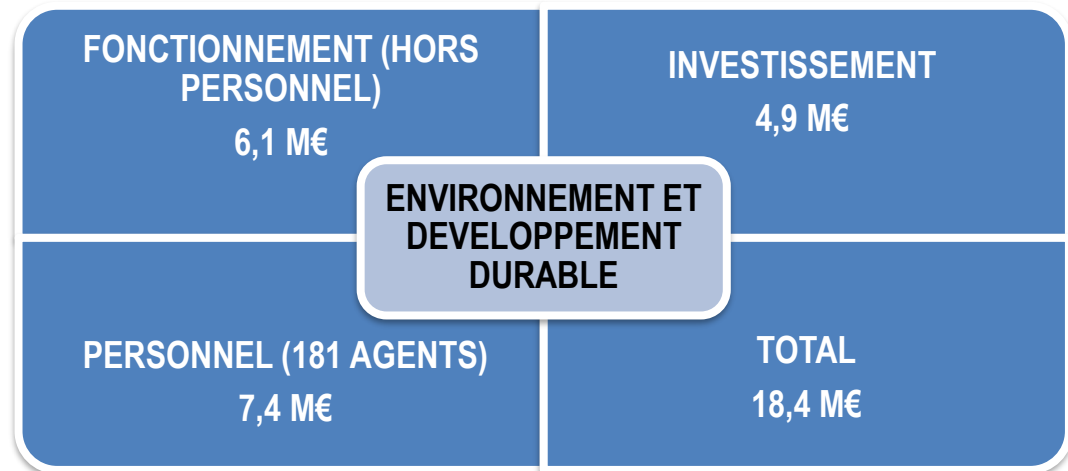
Placer Montpellier sur le chemin de la résilience et de la transition écologique

Les actions portées par la Ville de Montpellier sur ces thématiques visent à répondre aux défis de la santé environnementale, de la sécurité sanitaire, de l'économie décarbonée, de la biodiversité et de la résilience urbaine. La mandature qui commence permettra d'inscrire pleinement Montpellier dans la transition énergétique et écologique et de rééquilibrer la ville, en revenant à un urbanisme maîtrisé, priorisant la désartificialisation, la rénovation et la végétalisation des quartiers.

Le budget 2021 engage ces grands chantiers, s'associe au plan de relance et inscrit Montpellier dans une vision à long terme qui se traduira notamment par la plantation de **50 000 arbres d'ici 2030**, la création de plusieurs coulées vertes dans la ville ou encore l'implantation systématique d'espaces verts dans les nouveaux projets immobiliers.



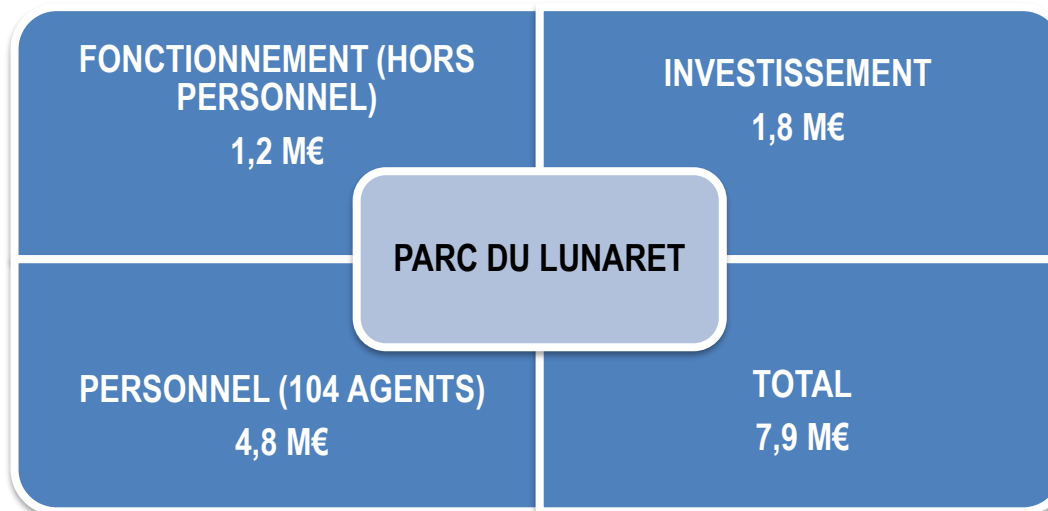
Construire la ville-parcs et assurer la transition écologique



Actions du budget 2021 :

- 5,1 M€ au total pour la rénovation thermique des bâtiments : 3,8 M€ pour des travaux dans les bâtiments scolaires (menuiseries, toitures, brise-soleil) et 1,3 M€ pour des travaux de rénovation des équipements climatiques
- 1,3 M€ pour le renouvellement de la flotte des véhicules municipaux en véhicules décarbonés (nouvelle APCP 2021)
- 0,3 M€ pour l'arborisation et la végétalisation de la ville (nouvelle APCP 2021)
- 0,3 M€ pour l'aménagement de l'agriparc du Mas Nouguier (nouvelle APCP 2021)
- 0,4 M€ pour la coulée verte de l'aqueduc Saint-Clément (nouvelle APCP 2021)
- 0,5 M€ pour les travaux du jardin de la reine
- 0,1 M€ préalables à la réhabilitation du jardin du square Planchon

Protéger la biodiversité : le parc zoologique du Lunaret



Actions envisagées dans le projet de budget 2021 :

- 0,8 M€ pour le projet de rénovation complète du parc
- 0,4 M€ pour les travaux de la serre amazonienne
- 0,6 M€ d'investissement (travaux et études), comprenant notamment des crédits pour l'aménagement des enclos des animaux et le lancement d'une étude portant sur la création d'un hôpital pour la faune sauvage dans le parc de Lunaret

+50% sur les fonds de concours en faveur des mobilités et de l'embellissement du centre-Métropole



**FONDS DE
CONCOURS VOIRIE
ESPACE PUBLIC**

5,4 M€

**FONDS DE CONCOURS
MOBILITES ACTIVES**

2,3 M€

**FONDS DE
CONCOURS
EMBELLEMENT DU
CENTRE-METROPOLE**

0,5 M€

Le budget 2021 comprend trois fonds de concours à la Métropole : pour un total de 8,2 M€. Au fonds de concours sur la compétence voirie-espace public de 5,4 M€ s'ajoutent deux nouveaux fonds de concours, pour les mobilités actives (2,3 M€) et l'embellissement du centre-Métropole (0,5 M€). Ces crédits s'inscrivent dans une démarche de quartiers apaisés, qui contribue à faire de Montpellier une ville plus écologique, plus résiliente et à l'environnement urbain rééquilibré.

Les ressources du budget 2021

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à hauteur de **352 M€**. La Ville de Montpellier a mis en place des mesures importantes pour soutenir et accompagner les acteurs économiques en 2020, qui se sont traduites par des minoration de recettes : exonérations des droits de place et redevances (halles, terrasses, marchés de plein air, chantiers) et des loyers pour les entreprises hébergées dans le patrimoine municipal. Le budget 2021 de la Ville pourra être actualisé en cours d'année pour intégrer ce type de mesures en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES EN M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	331,8	361,2	352,0	1,7% (hors résultat de fct reporté)
Dotations, compensations, participations, subventions	92,2	96,6	89,6 (dont 8,4 M€ de transfert compensation TH en recettes fiscales)	1,4 % (hors effet disparition compensation TH)
Recettes fiscales	211,3	219,6	234,2 (dont anciennes recettes compensations TH)	6,4 %
Produits des services et du domaine	26,9	22,6	26,6	17,7%
Autres recettes de fonctionnement	1,4	7,4 (dont 5,4 M€ recettes exceptionnelles dotations)	1,7	-15% (hors effet recettes exceptionnelles dotations)
Résultat de fonctionnement reporté		15,0		

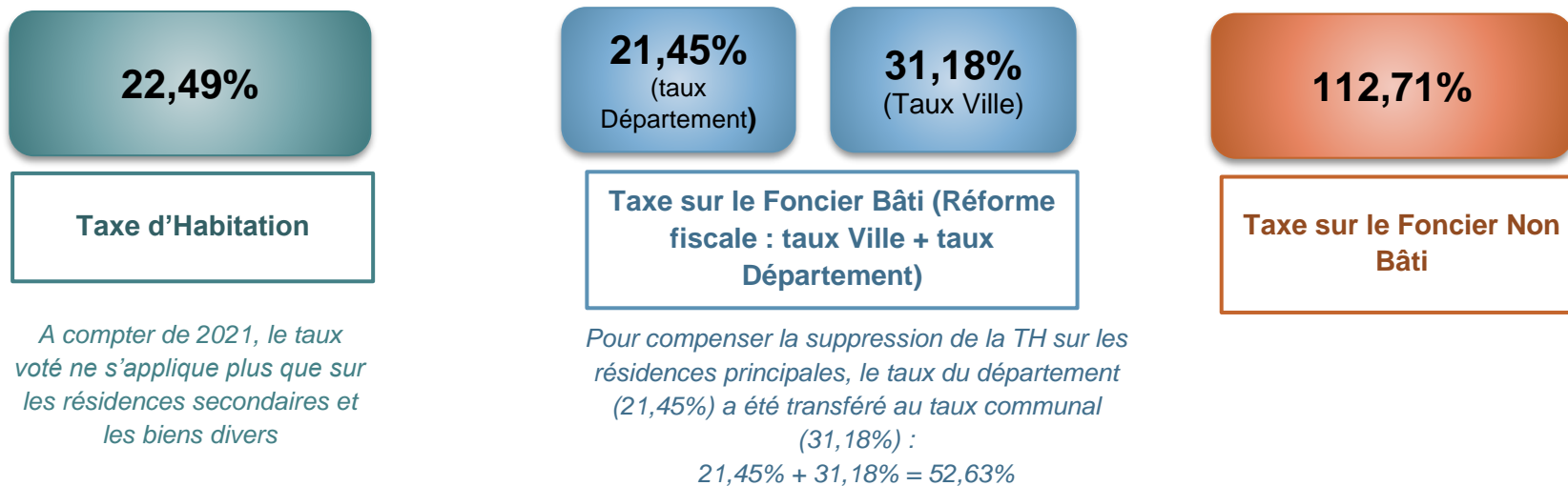
La fiscalité : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat

Conformément aux engagements de la nouvelle équipe municipale en faveur du pouvoir d'achat, les taux de fiscalité des ménages sont gelés pour toute la durée de ce mandat.

La fiscalité directe

**Stratégie financière pour ce mandat :
garantir la stabilité fiscale dans le cadre du bouclier social**

Les taux appliqués en 2021 sont identiques à ceux de 2020. Il convient de noter que du fait de la réforme de la taxe d'habitation, **le taux qui s'applique pour la taxe foncière correspond à la somme des taux appliqués par la Ville de Montpellier et par le Département** : cela n'a aucun impact pour les contribuables montpelliérains.



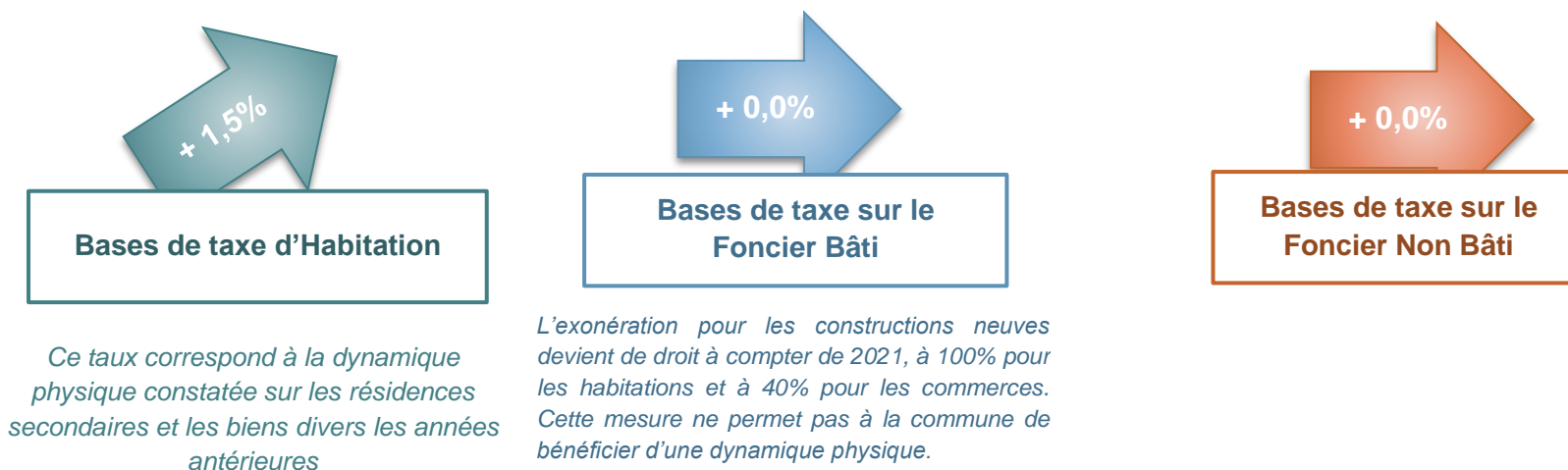
L'évolution des recettes fiscales directes perçues par la Ville de Montpellier en 2021 est ainsi uniquement liée à l'évolution des bases fiscales décidée par le législateur, et non à l'évolution des taux votés par la commune.

Comparaison du taux de foncier bâti total (bloc communal + Département) applicable à un contribuable

Ville	Taux bloc communal (ville + groupement)	Taux Département	Taux total
Rennes	27,49%	19,90%	47,39%
Toulouse	26,25%	21,90%	48,15%
Lille	29,06%	19,26%	48,35 %
Nantes	33,92%	15,00%	48,92 %
Dijon	29,89%	21,00%	50,89 %
Montpellier¹	31,35%	21,45%	52,80%
Nîmes	28,55%	24,65%	53,20%
Grenoble	38,02%	15,90%	53,92%
Le Havre	29,00%	25,36%	54,36%
Angers	35,16%	21,26%	56,42%

¹ Le taux de foncier bâti du bloc communal de Montpellier se décompose en un taux de 31,18% pour le taux communal et de 0,17% pour le taux de l'intercommunalité.

Evolution physique des bases de fiscalité

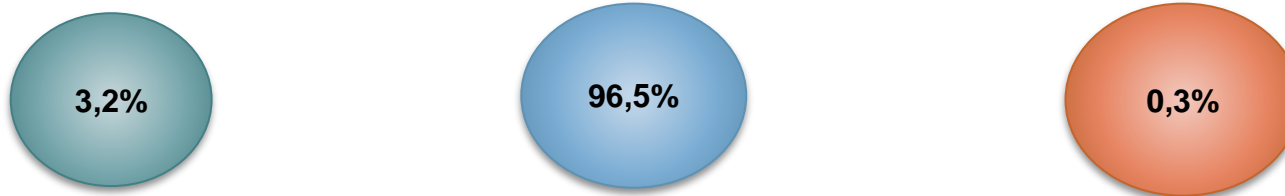


Par ailleurs, les bases des taxes d'habitation et de foncier bâti se voient appliquer en 2021 des **revalorisations forfaitaires** de 0.2% pour les locaux d'habitation (taux indexé sur l'inflation constatée en novembre 2020), et de 0.6% pour les locaux commerciaux (évolution des loyers départementaux déclarés.).

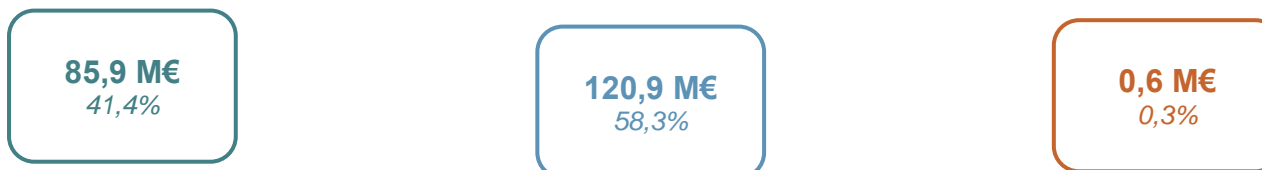
Le produit attendu de la fiscalité directe atteint **215,7 M€** pour 2021. Il est réparti ainsi :



Part de l'imposition dans la fiscalité directe en 2021 :



Pour rappel, produit perçu et part de l'imposition en 2020 :



Focus sur la réforme de la taxe d'habitation

La loi de Finances 2021 ne revient pas sur les dispositions de la **suppression de la taxe d'habitation (TH) sur résidence principale pour tous les contribuables à l'horizon 2023** :

- Dès 2020 : suppression pour 80% des redevables au niveau national
- Dès 2023 : suppression pour les 20% restants.

Cette suppression concerne donc **exclusivement les résidences principales et leurs dépendances** : ainsi, les résidences secondaires et ce qu'on appelle les « biens divers passibles de TH » (portant sur certains locaux d'administrations et d'associations) restent assujettis à la taxe. Sur la Ville de Montpellier, plus de 90 % des contribuables actuellement assujettis à la TH ne le seront plus en 2023.

		2020	2021	2022	2023
Résidences principales	80% des contribuables les moins fortunés	Suppression de la TH			
	20% des redevables les plus fortunés	Paiement de 100% de la TH	Paiement de 70% de la TH	Paiement de 35% de la TH	Suppression de la TH
		Produit perçu par la commune	Produit perçu par l'Etat		
Résidences secondaires et biens divers		Paiement de 100% de la TH			
		Produit perçu par la commune			

A partir de 2021, les recettes de taxe d'habitation perdues par les communes seront remplacées par le produit de la taxe foncière bâtie (TFB) départementale perçue sur le territoire de la commune. Le différentiel de produit entre les deux impôts sera neutralisé par un mécanisme appelé « coefficient correcteur », applicable à chaque commune de France.

Pour la Ville de Montpellier, la TH perdue est supérieure à la TFB départementale à percevoir : 86,3 M€ de TH contre 78,8 M€ de TFB en 2020. En conséquence, la Ville devrait percevoir plus de 100% du produit TFB départemental sur son territoire afin de garantir le maintien de ses recettes.

Par ailleurs, la Ville de Montpellier a engagé une réflexion sur l'évolution du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte)

En plus de la fiscalité directe, la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale. Les prévisions sont les suivantes pour 2021 :

- **Les droits de mutation : 13 M€**

Ces recettes comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçues lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux. L'exercice 2020 a été impacté par la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19, particulièrement au moment du premier confinement. Pour autant, le produit des droits de mutation perçu par la ville de Montpellier semble stable à ce jour, même si la temporalité en a été modifiée.

- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,3 M€**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) porte sur les enseignes publicitaires supérieures à 7m². Cette taxe répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles. Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne.

Rappelons qu'afin de soutenir le commerce local impacté par la crise sanitaire, la Ville de Montpellier a voté en 2020 l'exonération de cette taxe pour un trimestre.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,5 M€**

Le niveau de recette attendu au titre du FPIC en 2021 a été reconduit à l'identique par rapport à 2020.

- **La dotation de solidarité communautaire : 0,6 M€**

La Métropole de Montpellier a voté en 2020 le versement à ses communes membres d'une dotation de solidarité communautaire. L'estimation du produit de cette dotation en 2021 est de 0,6 M€ (soit le même montant qu'en 2020).

Les dotations, compensations et subventions : une diminution en trompe-l'œil du fait de la réforme fiscale

Les dotations et compensations

Les évolutions attendues concernant le montant des dotations et des compensations sont les suivantes :

	Produit 2020	Produit 2021	Evolution
Dotation Forfaitaire	37,4 M€	37,4 M€	0,0%
Dotation de solidarité urbaine	29,0 M€	30,0 M€	3,5%
Dotation nationale de péréquation	4,8 M€	4,8 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation	1,2 M€	1,2 M€	0,0%
Autres Dotations	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
TOTAL DOTATIONS	72,5 M€	73,5 M€	1,4%
Compensations	9,4 M€	1,0 M€	-89,4 %
TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS	81,9 M€	74,5 M€	-9,0%

Deux points sont à noter :

- La dotation de solidarité urbaine continuera de bénéficier de l'augmentation de la population et son enveloppe augmentera, le produit attendu est ainsi anticipé en croissance de 3.5%.

- **La compensation de la taxe d'habitation (TH) disparaît en 2021, ce qui explique la diminution importante de la ligne « compensations » dans le tableau ci-dessus.** Son montant est intégré dans le calcul du coefficient correcteur de la réforme de la TH, dont l'objectif est de garantir à l'euro près le produit perdu. Les seules allocations restantes correspondent aux compensations de Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti. Sans la disparition de cette compensation, le produit des dotations et des compensations s'élèverait à 82,9 M€.

Les subventions de fonctionnement

La Ville de Montpellier prévoit **15,1 M€** de recettes en 2021 au titre des subventions de fonctionnement :

- 14,1 M€ de recettes versées par la CAF au titre des compétences petite enfance, activités périscolaires, centres de loisirs, et centres sociaux
- 0,7 M€ de recettes versées par les organismes étatiques (préfecture, ARS, etc.) et le Département
- 0,3 M€ de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 (depuis le 1er janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les charges d'entretien des bâtiments publics).

Le produit des services, du domaine et de gestion : un rebond après une dégradation conséquente en 2020

Le produit des services, des domaines et de gestion courante devrait connaître un rebond en 2021 : il est attendu à hauteur de **26,6 M€** contre 22,6 M€ en 2020. Ce poste de recettes a en effet été impacté par les conséquences de la crise sanitaire en 2020 et a enregistré les mesures de soutien mises en place pour les entreprises et les familles, qui ont contribué à limiter notamment les droits de place et terrasse (à hauteur de 2,3 M€), et les produits de la restauration scolaire (pour 1,9 M€ comprenant la période de confinement et la gratuité instaurée post confinement).

Par ailleurs, les tarifs des services publics de la Ville bénéficient de clauses sociales afin d'adapter le prix demandé aux revenus de chaque ménage, **notamment le prix de la restauration scolaire qui a été fixé à 0,50€ pour les parents isolés sous condition de ressources**, ce qui représente pour la Ville un effort de 0,2 M€ par année scolaire.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Produit	BP 2020	BP 2021
Remboursement par la Métropole (mise à disposition de personnel, refacturation de charges)	4,2 M€	4,7 M€
Redevances d'occupation du domaine public (droits de chantiers, terrasses, marchés...)	2,5 M€	4,7 M€
Produit restauration scolaire	2,1 M€	3,1 M€
Produit crèches	2,9 M€	2,9 M€
Forfait post stationnement	2,2 M€	2,8 M€
Redevances des immeubles (loyers)	2,1 M€	2,0 M€
Recettes ALSH	0,7 M€	0,7 M€
Loyers des halles	0,4 M€	0,5 M€
Concessions cimetières	0,3 M€	0,5 M€
Recettes maisons pour tous	0,5 M€	0,5 M€
Recettes serre amazonienne	0,4 M€	0,3 M€

Les autres recettes de fonctionnement

- **1,7 M€** d'atténuations de charges. Ces recettes correspondent aux remboursements liés à la rémunération des agents.

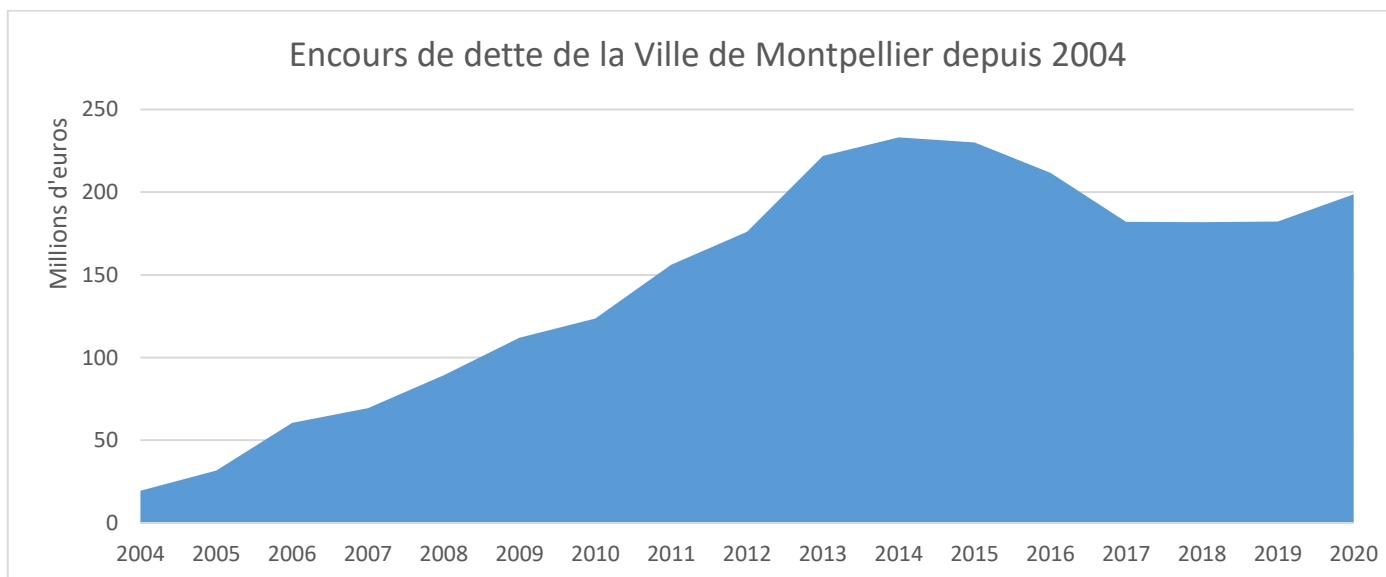
2. Les recettes d'investissement

Un recours stratégique à l'emprunt

L'emprunt d'équilibre du BP 2021 s'élève à ce stade à 101,6 M€. Il s'agit du montant plafond que la Ville sera amenée à contracter.

L'encours de dette au 1er janvier 2021 s'élève à 209,4 M€, dont 19,1 M€ au titre de contrats d'emprunt de type « revolving » (cf. page suivante).

Pour rappel, **la Ville de Montpellier est considérablement moins endettée que la moyenne nationale** : l'encours de dette par habitant au dernier compte administratif connu est en effet de **695 € par habitant, contre 1093€ pour les villes de notre strate**. La dette de Montpellier est en effet une dette jeune : les premiers emprunts qui la composent datent du milieu des années 2000.



Pour rappel, la stratégie financière fixée pour ce nouveau mandat est basée sur **une gestion maîtrisée et stratégique de l'endettement** : il s'agit de concilier le financement des importants investissements prévus tout en maintenant Montpellier parmi les collectivités les moins endettées de France.



**Stratégie financière pour ce mandat :
un endettement stratégique et maîtrisé**

La gestion active de la dette

Les contrats revolving

Les « contrats revolving » sont des outils permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette.

La Ville prévoit des inscriptions au titre de deux contrats de ce type en 2021 (en dépenses et recettes) :

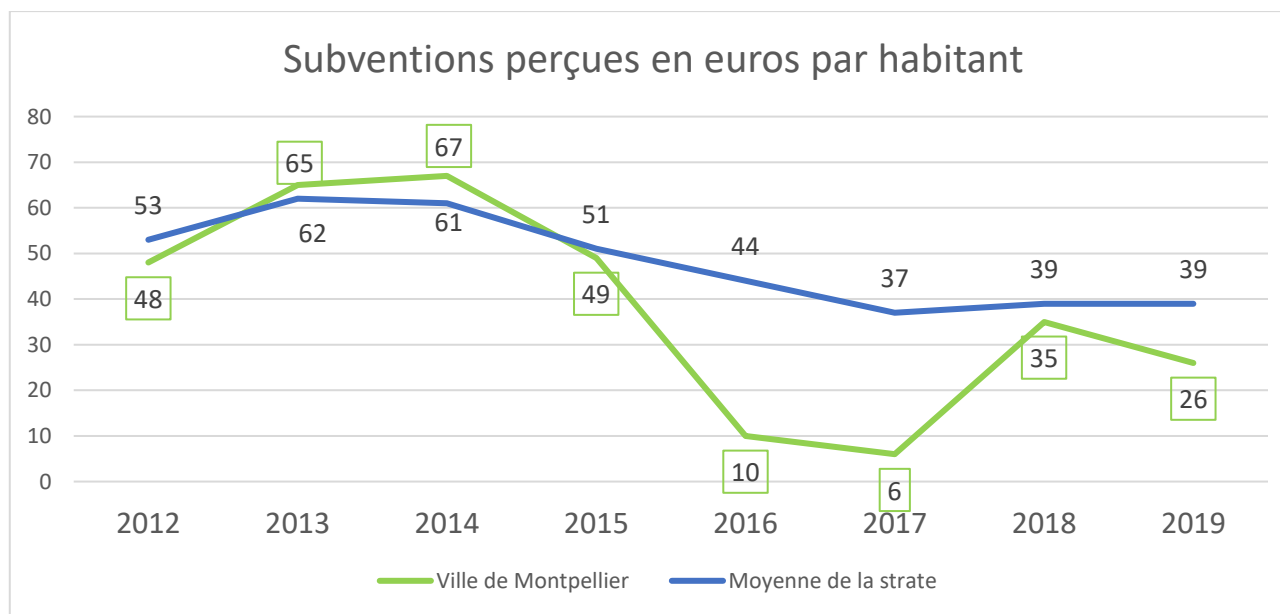
- Le Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) est un contrat conclu en 1995 entre la Ville et Dexia Crédit Local de France, qui a fait l'objet d'un réaménagement en 2004. Ce contrat est intéressant pour la Ville du fait de ses conditions financières avantageuses ainsi que de sa souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers. Il est possible de mettre en œuvre ce contrat à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en mobilisant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment de l'arrêt des comptes et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier. En 2021, **9,1 M€** sont prévus en dépenses et en recettes au titre du CLTR.
- Un second contrat revolving conclu avec le Crédit Agricole CIB, qui a été mobilisé à la fin de l'exercice 2020. **10 M€** sont prévus au budget 2021 en dépenses et en recettes au titre de ce contrat.

Les autres opérations de gestion active de la dette

La Ville prévoit également en 2021 une inscription de 10 M€ afin de saisir des opportunités de réaménagement de dette. Cette inscription est double (en recettes et en dépenses d'investissements).

Les subventions d'investissement

En 2019, la Ville de Montpellier a perçu 26 euros de subventions par habitant contre 39 euros en moyenne pour la strate. La Ville de Montpellier s'engage sur ce mandat à retrouver un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens. Un dossier a ainsi été déposé auprès de la préfecture en janvier au titre de la rénovation thermique des bâtiments, afin de pouvoir bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) mise en place par l'Etat dans le cadre du plan de relance.



La réglementation impose aux collectivités locales de prévoir uniquement dans leur budget les recettes d'investissement qui ont fait l'objet de notifications d'attribution par les partenaires publics concernés. Ainsi, les subventions d'investissement ayant été notifiées à ce stade pour 2021 sont les suivantes :

Participation ZAC	1,2 M€
Participation programmes d'aménagement d'ensemble (PAE)	0,9 M€
Subventions politique de la Ville	0,4 M€
Financement FEDER Région pour la salle Louis Feuillade	0,4 M€
Interface habitat 3M	0,3 M€

La Ville de Montpellier bénéficiera en 2021 de subventions supplémentaires, qui seront intégrées dans le budget au fur et à mesure des notifications de nos partenaires publics, notamment au titre de la DSIL.

Les autres recettes d'investissement

- **Le fonds de compensation de la TVA : 5 M€**

Ces recettes portent sur les investissements réalisés en 2020. Pour rappel, la Ville enregistre également des recettes de FCTVA imputées en section de fonctionnement pour **0,3 M€**.

- **Les produits des cessions : 1 M€**

Ces recettes correspondent aux cessions immobilières (locaux, parcelles) anticipées pour 2021

- **Les remboursements d'avances, ventes à tempérament et consignations : 9,5 M€**

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. Pour 2021, **9 M€** sont prévus au titre du remboursement par ces structures des avances consenties.

A ces recettes s'ajoutent **0,1 M€** de recettes des ventes à tempérament ; il s'agit de ventes dont le paiement est échelonné sur plusieurs années : le montant des paiements est comptabilisé en recettes « créances sur des particuliers ».

La Ville prévoit également **0,3 M€** de recettes liées aux déconsignations réalisées avec la Caisse des dépôts et des consignations.

- **Les autres recettes réelles d'investissement : 0,9 M€**

Ces recettes comprennent des remboursements de travaux sur les espaces verts attenants à la voirie par la Métropole à hauteur de 0,8 M€ ainsi que 0,1 M€ au titre des remboursements pour les travaux effectués d'office.

Les emplois du budget 2021

1. Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est attendue à hauteur de 1,6% en 2021 (hors reports). Les dépenses de fonctionnement du BP 2021 comprennent 0,9 M€ pour les mesures et actions visant à assurer la protection de nos concitoyens, et à soutenir les ménages, dans le contexte de la crise économique et sanitaire actuelle :

Dépenses liées à l'épidémie de Covid-19	Coût budgétaire
Achat de matériel de protection, mesures de gardiennage, nettoyage et mesures barrières dans les bâtiments	0,9 M€

Evolution des dépenses :

DEPENSES EN M€	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	318,1	322,1	1,6%
Charges de personnel	180,7	183,5	1,5 %
Charges courantes et subventions	95,2	97,3	2,3 %
Attribution de compensation	34,7	35,4	2,0%
Charges financières	5,1	4,4	-12,9 %
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	0,0	0,0	0 %
Autres atténuations de charges (dont reversement recettes 3M FPS et FIPHFP)	1,5	1,5	0%
Reports de subventions exercice antérieur	0,9	0,0	

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec 183,5 M€ de masse salariale attendue au BP 2021 soit une évolution de 1,5%.

La masse salariale 2021 comprend les éléments suivants :

Effets exogènes (applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales)

- avancements d'échelons des agents municipaux : 0,6 M€
- réforme légale du protocole « parcours professionnels, carrières, et rémunérations (PPCR) » : 0,7 M€
- organisation des élections départementales et régionales : 0,4 M€

Politique salariale de la Ville de Montpellier

- 11 créations de postes pour l'ouverture de l'école Joan Miro : 0,4 M€
- 7 créations de postes pour les écoles (rentrée scolaire 2021/2022) : 0,1 M€
- Avancements de grade et promotions des agents municipaux : 0,6 M€

Il convient cependant de noter que les effets de la crise sanitaire sur les dépenses de personnel en 2021 restent encore largement difficiles à appréhender à ce stade : ceux-ci dépendent en effet de l'éventuelle reconduction d'une période de confinement par le gouvernement et de son impact sur les services publics, notamment les écoles et les établissements de petite enfance.

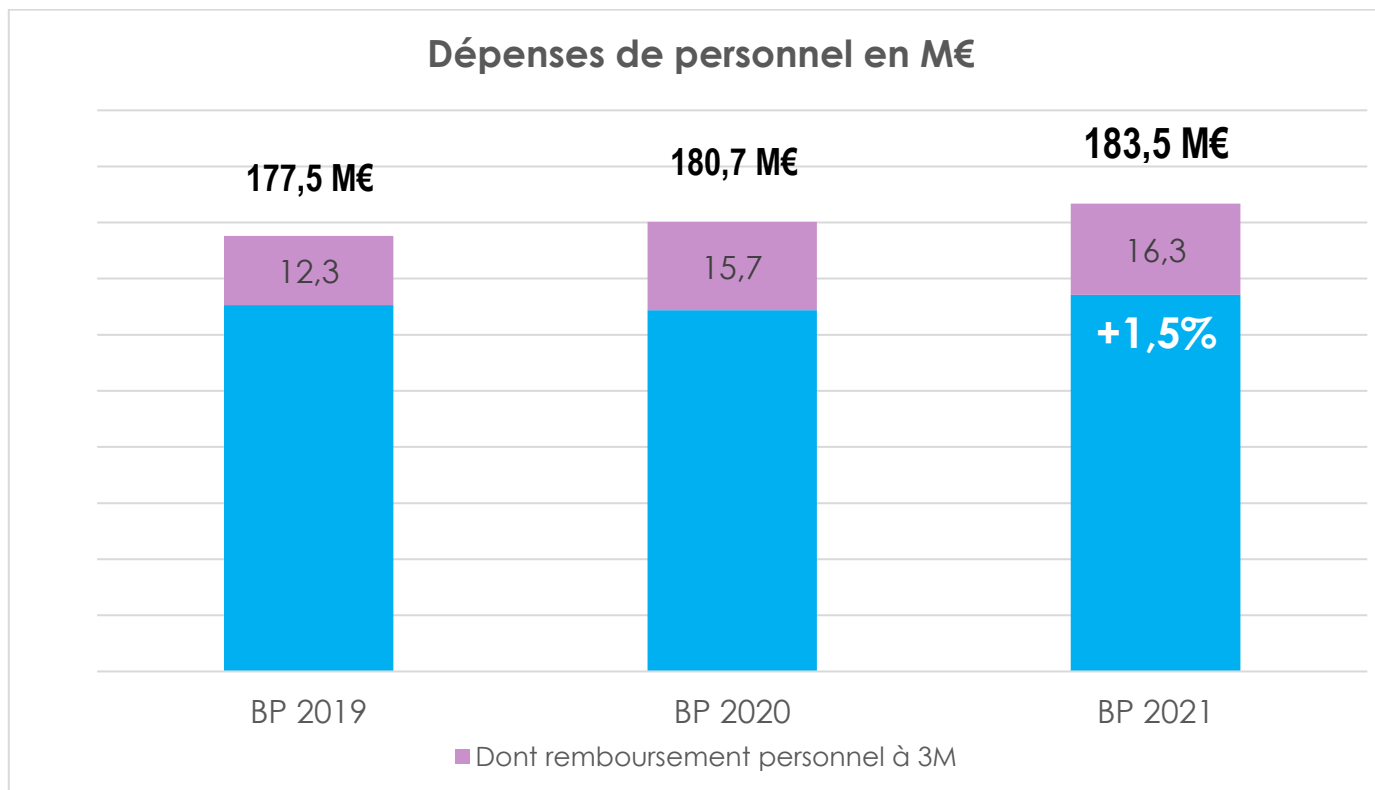
Les principaux postes de masse salariale en 2021 sont les suivants :

Thématique	Masse salariale en M€
Enseignement (écoles)	52,8
Administration générale (services d'accueil et d'état civil, services supports, conseils de quartiers, cimetières...)	46,8 dont 10,9 de remboursement personnel mutualisé à la Métropole
Enfance	25,4
Sécurité	12,3
Espaces verts et parc zoologique de Lunaret	12,2
Maisons pour tous	8,6
Sports et jeunesse	5,9
Culture	3,8
Restauration scolaire	3,7

Evolution des dépenses de personnel

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel en 2021 tient notamment compte :

- de la création des postes dans les écoles (postes nécessaires en janvier 2021 avec l'ouverture du groupe scolaire Joan Miro et postes nécessaires à la rentrée scolaire 2021-2022)
- des estimations des mesures de progression de la carrière des agents à ce jour.



Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement courantes prévisionnelles pour 2021 s'établissent à 97,3 M€ (96,2 M€ sans l'effet de la Covid-19). Ces charges comprennent les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 hors effet Covid-19
Total charges de fonctionnement courant	95,2 M€	97,3 M€	96,3 M€

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, etc. Les variations significatives de ce type de charges en 2021 concernent les secteurs suivants :

Charges à caractère général	2020	2021	Evolution
Enseignement (éducation, politique alimentaire)	16,4 M€	17,4 M€	+ 5%
Culture, sport et jeunesse	8,8 M€	9,3 M€	+6%
Espaces verts	3,4 M€	4,1 M€	+21%
Sécurité	1,1 M€	1,4 M€	+27%
Communication	3,1 M€	2,7 M€	-13%

Ces charges comprennent également en 2021 les crédits consacrés aux actions suivantes :

- 0,3 M€ au titre du programme de soutien scolaire et d'aide aux devoirs
- Soutenir financièrement les jeunes dans leur première adhésion sportive ou culturelle : 0,2 M€
- Augmenter la part de produits biologiques supplémentaires dans les repas scolaires : 0,3 M€

Les subventions versées

La Ville de Montpellier prévoit en 2021 un soutien important pour la vitalité associative et ses partenaires. Les subventions sont prévues à hauteur de 25 M€ en 2021.

Les principales enveloppes de subventions 2021 s'établissent comme suit :

THEMATIQUES	BP 2021
C.C.A.S.	12,6 M€
Ville éducative et réussite scolaire	2,7 M€
Jeunesse et Sport	1,6 M€
Culture	4,8 M€
Solidarité, action sociale (hors subvention CCAS)	1,5 M€
C.O.S.C.	0,9 M€

La subvention versée au CCAS est prévue à hauteur de 12,6 M€ en 2021, en progression par rapport à 2020 (12,4 M€) afin de prendre en compte l'effet glissement-vieillesse-technicité (GVT) sur sa masse salariale.

L'attribution de compensation en fonctionnement

L'attribution de compensation (AC) est versée chaque année par la Ville à la Métropole, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour lui permettre d'exercer les compétences qui lui ont été transférées par la Ville.

L'attribution de compensation en fonctionnement est attendue pour 2021 à 35,4 M€. Ce montant prévisionnel comprend un versement de deux fois 650 K€ au titre du transfert de la compétence du nettoyage des halles et marchés, pour les années 2020 et 2021.

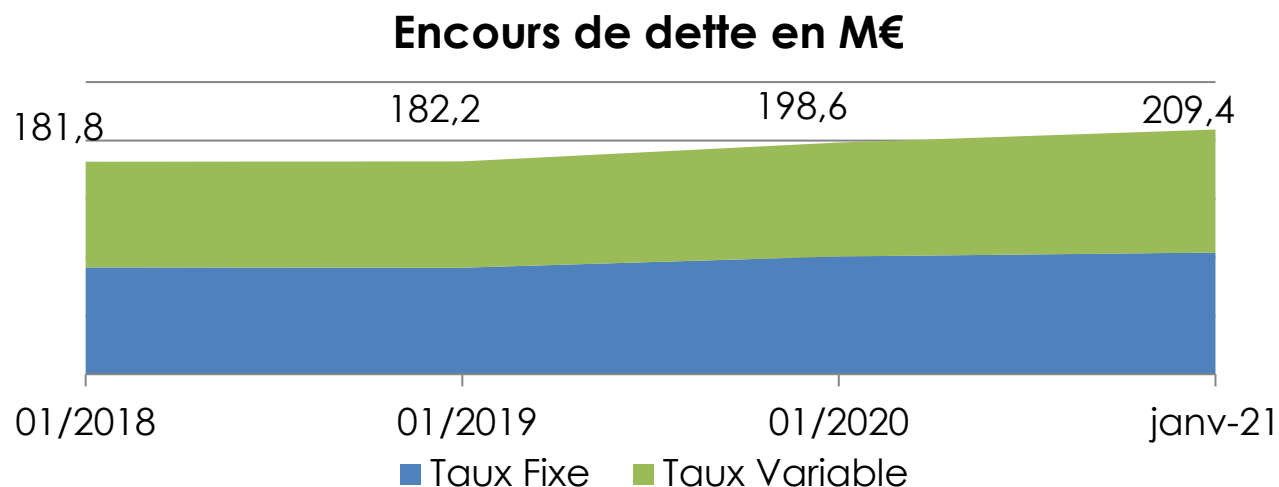
Les charges financières et l'encours de dette

Les charges financières s'établissent à **4,4 M€** en 2021 et se répartissent comme suit :

- Intérêts de la dette : 4,2 M€
- Autres charges financières : 0,2 M€ (frais lignes de trésoreries, Règlement des intérêts courus non échus)

Les charges financières 2021 comprennent l'hypothèse d'une évolution des taux d'intérêt de 1 point ; cette hypothèse prudentielle a pour objectif de prendre en compte la grande incertitude qui caractérise aujourd'hui les marchés financiers.

L'évolution de l'encours de dette de la Ville de Montpellier au 1^{er} janvier est le suivant :



Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 209,4 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et des opérations de gestion active de dette (19 M€ au titre des contrats de type revolving remboursés au début de l'année 2021).

Le taux d'intérêt moyen s'établit à 1,53% en recul par rapport à 2020 (1,64%).

Tableau prévisionnel de répartition de la dette par type de taux au 1^{er} janvier 2021 :

Type	Capital restant dû	Répartition	Taux moyen
Fixe	104 241 352.52€	49,8%	2,68%
Variable	105 204 046.93€	50,2%	0,26%
Ensemble	209 445 399.45€	100,0%	1,53%

La plupart des amortissements bancaires de la Ville s'effectuent de manière linéaire (amortissement constant, échéances dégressives), ce qui explique que l'extinction de la dette présente un profil régulier et ne présente pas d'à-coups. En revanche, elle est éloignée car les choix de durée ont souvent été de 20 ans et au-delà.

L'encours de dette de la Ville présente un risque charte bonne conduite (CBC) de catégorie 1A (à sécurité maximale) selon la charte de bonne conduite (charte Gissler).

La dette en taux variable bénéficie actuellement d'un contexte favorable sur les marchés financiers, avec des taux à court terme négatifs permettant de payer peu ou pas de frais d'intérêts. Son taux moyen atteint 0.30%.

Les emprunts déjà souscrits et en cours de souscription par la Ville de Montpellier sont majoritairement indexés sur des taux variables ou comportent des possibilités de passage à taux fixe. La Ville de Montpellier mène en effet une politique de répartition des taux, ce qui lui permet de bénéficier à la fois de taux variables extrêmement bas et des opportunités de taux fixe également très avantageux.

Au total, le taux d'intérêt moyen de la Ville de Montpellier s'établit à 1,5%.

Les marchés financiers envisagent aujourd'hui que les taux d'intérêt à court terme devraient rester négatifs sur plusieurs années, et que les taux à long terme resteraient sur des niveaux très faibles à moyen terme. Dans ce contexte, les opérations de renégociation de dette mises en place par la Ville de Montpellier porteront à la fois sur la répartition de la dette entre le taux fixe et les taux variable, ainsi que sur l'optimisation des frais financiers. La Ville a par exemple renégocié en 2020 un emprunt d'un montant total de 1 M€, en réduisant le taux fixe de 0,3% (passage de 1,1% à 0,8%).

2. Les dépenses d'investissement

La bonne gestion de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer un important plan pluriannuel d'investissement.

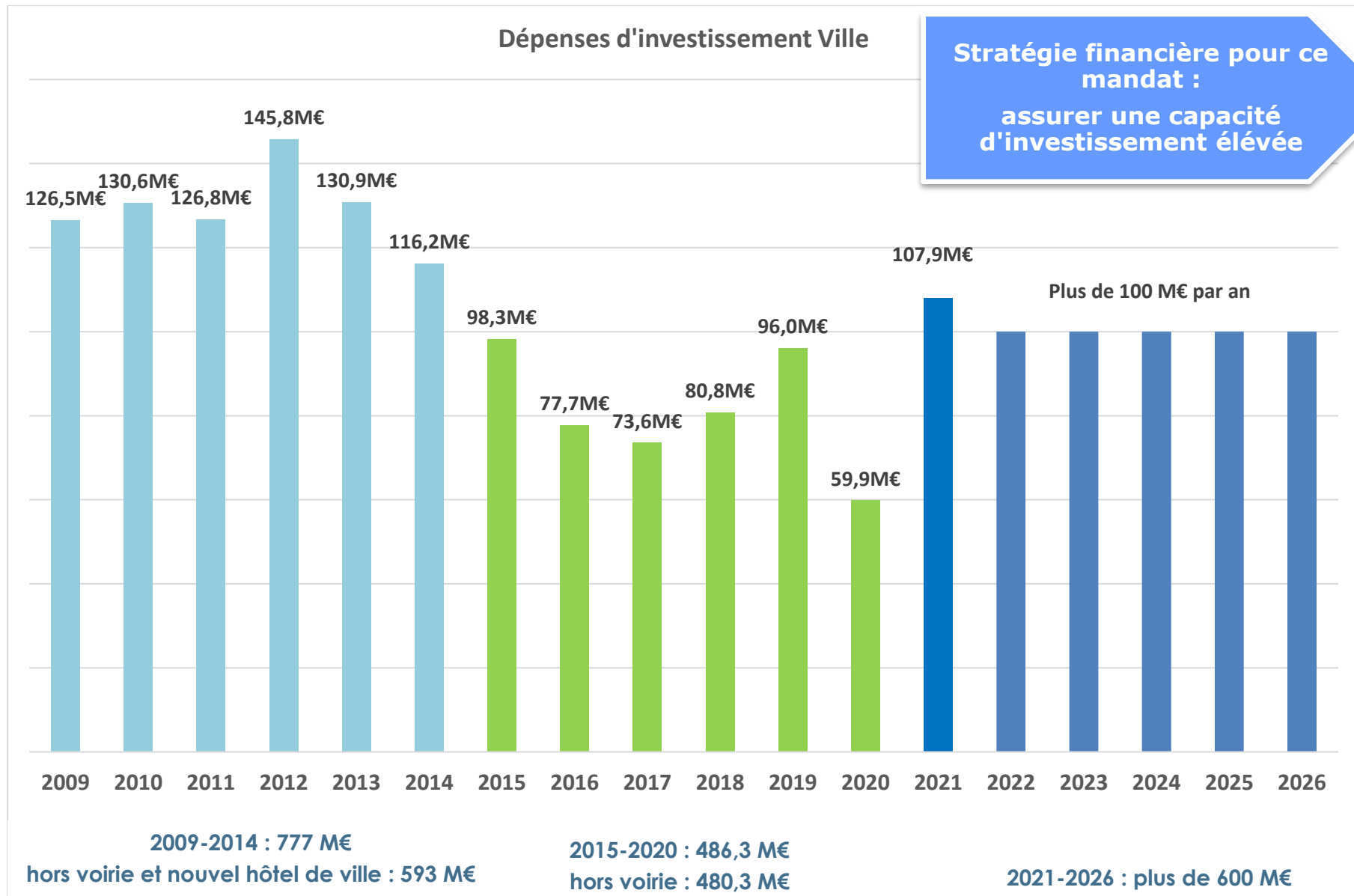
Le budget total en dépenses d'investissement réelles s'établit à **180,1 M€** pour 2021, dont **107,9 M€** de dépenses d'équipement (hors ACI et fonds de concours versé à la Métropole).

Les dépenses d'équipement, un outil essentiel de la relance économique

Les dépenses d'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Montpellier pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine ou sa valeur : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, subventions ou études avant-travaux... Les 107,9 M€ de dépenses d'équipement que la Ville de Montpellier prévoit en 2021 s'inscrivent dans un plan pluriannuel de 600 M€ de dépenses d'équipement sur la durée du mandat.

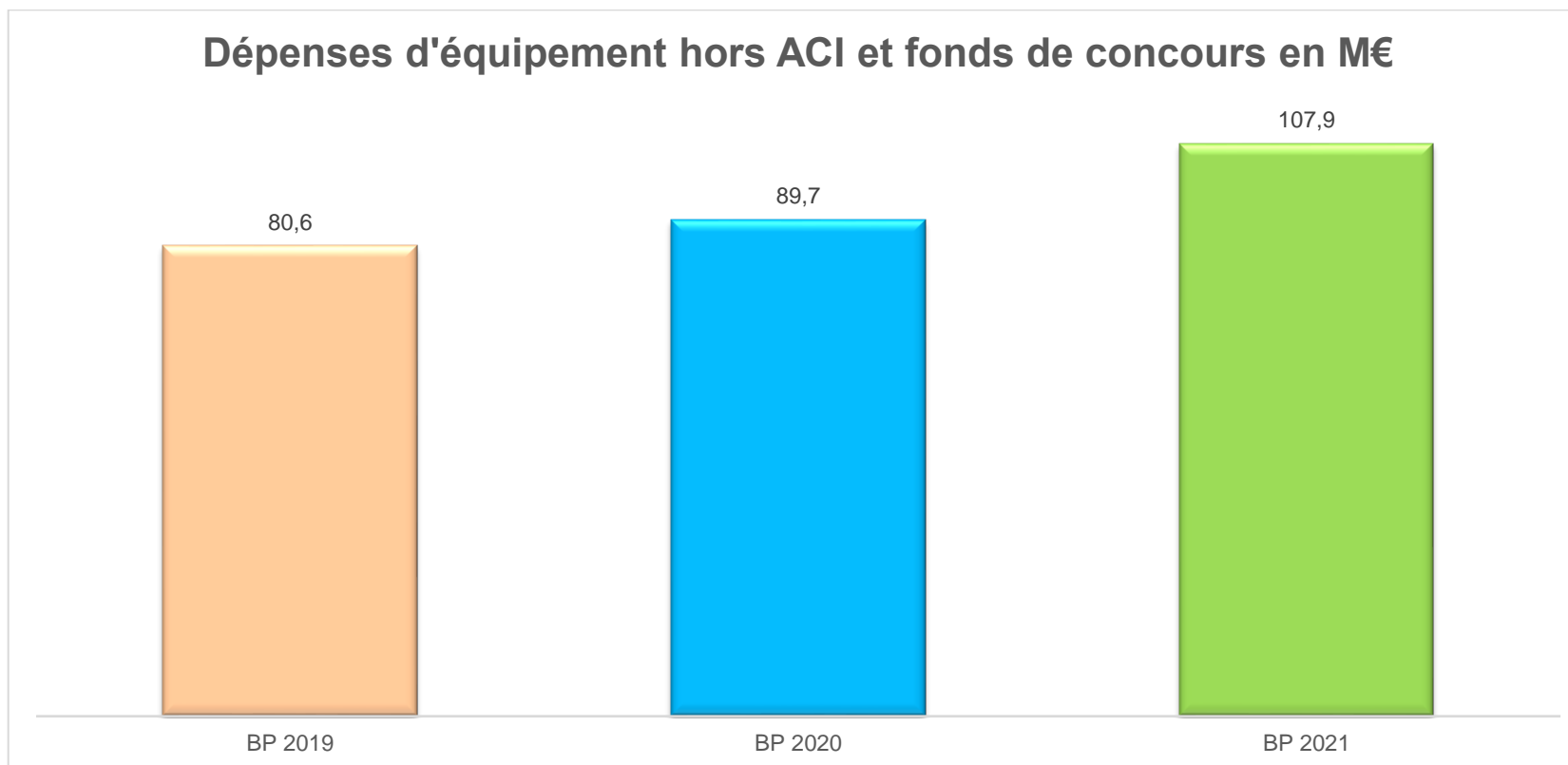
La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) : 600 M€ pour mettre en œuvre les priorités du mandat

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de la Ville de Montpellier comprend l'ensemble des projets d'investissement qui vont guider son action tout au long de ce mandat. Le montant de cette PPI s'élève à ce stade à **600 M€**. **Cette PPI sera un levier déterminant de la relance face à la crise économique et sanitaire.**



Les dépenses d'équipement 2021

Les dépenses d'équipement (hors attribution de compensation en investissement et fonds de concours) budgétées en 2021 s'établissent à **107,9 M€**, soit une progression de 20% par rapport au BP 2020. Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance écologique et solidaire, **en participant à la création de plus de 1000 emplois directs et indirects**.



NB : par souci de cohérence de périmètre, il s'agit des dépenses d'équipements hors reports

Les nouvelles créations d'APCP proposées en 2021

Le BP 2021 est l'occasion de proposer la création de 12 nouvelles opérations en APCP, pour un total de 73,5 M€ :

- Végétalisation de la Ville : 2 M€
- Flotte de véhicules municipaux décarbonés : 5,8 M€
- Aide à la requalification des devantures commerciales : 1,3 M€
- Restauration de l'aqueduc des Arceaux : 4,5 M€
- Aménagement du secteur des Bouisses : 5,6 M€
- Diagnostic et réhabilitation du square Planchon : 1,1 M€
- Aménagement de l'agriparc Mas Nouguier : 1,4 M€
- Conservation de l'aqueduc Saint Clément : 1,7 M€
- Parc Marianne abords secteur collège : 3,7 M€
- Construction vestiaires et locaux stade Giambrone : 1,3 M€
- NPRU Mosson participation aux équipements de proximité : 28,2 M€
- NPRU Cévennes participation aux équipements publics : 16,9 M€

Les crédits d'équipement ouverts en crédits de paiement pour les années 2021 et suivantes sont présentés dans l'annexe n°2 de ce document.

Les fonds de concours à la Métropole 2021

Le budget 2021 intègre trois fonds de concours versés à la Métropole, pour un total de 8,2 M€ :

- 5,4 M€ sur la compétence voirie-espace public,
- 2,3 M€ pour les mobilités actives,
- 0,5 M€ pour l'embellissement du centre-Métropole.

Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette est prévu à **12,8 M€** pour 2021. Ces crédits s'inscrivent dans une annuité de dette totale de 17,3 M€ pour 2021.

En K€	2019	2020	2021
Intérêts	4,1 M€	5,0 M€	4,5 M€
Capital	12,4 M€	13,3 M€	12,8 M€
Annuité de la dette	16,5 M€	18,3 M€	17,3 M€

Les opérations de gestion active de la dette : 29,1 M€

Ces inscriptions sont la contrepartie des recettes liées aux opérations de gestion active de la dette présentées, dans le paragraphe portant sur les recettes d'investissement : 19,1 M€ au titre des contrats revolving et 10 M€ pour saisir des opportunités de réaménagement de dette.

L'attribution de compensation en investissement

L'attribution de compensation en investissement est attendue pour 2021 à **10,6 M€** ; elle intègre un versement de deux fois 80 K€ au titre du transfert de la compétence du nettoyage des halles et marchés, pour les années 2020 et 2021.

Les avances, ventes à tempérament et consignations

Les avances, ventes à tempérament et consignations sont attendues à hauteur de **10,4 M€** pour 2021.

Les avances infra-annuelles sont en majorité des avances faites à la SERM et à la SA3M. Pour 2020, elles sont prévues à hauteur de **9 M€** :

- Petit Bard : **6 M€**
- Parc Marianne : **3 M€**

La Ville prévoit également **1 M€** de dépenses au titre des ventes à tempérament et **0,3 M€** au titre des déconsignations avec la Caisse des dépôts et consignations en cas d'acquisitions.

Les autres dépenses d'investissement

Ces dépenses de 1 M€ comprennent essentiellement le versement à la Métropole des participations des programmes d'aménagement d'ensembles (PAE).

Conclusion

Alors que la crise continue de faire peser ses incertitudes et après que le budget 2020, adopté en milieu d'exercice budgétaire, a posé les premiers jalons d'une nouvelle ambition pour Montpellier, ce budget 2021 marque le point de départ de la transition écologique et solidaire.

Une transition responsable, qui s'attache à rééquilibrer et apaiser la ville. Une transition solidaire, qui replace les valeurs républicaines et du vivre ensemble au cœur de ce qui fait société. Une transition volontaire, qui regarde en face les défis de la ville de demain. Chaque ligne de ce budget primitif contribue à cette vision d'ensemble.

Des marqueurs forts apportent également une cohérence particulière à ce budget, en même temps qu'ils inscrivent cette vision politique dans la réalité des Montpelliéraines et des Montpelliérains. La priorité du mandat donnée aux écoles et à l'enfant constitue ainsi une grille de lecture transversale, qui transcende l'ensemble des lignes budgétaires.

Dans un contexte national et international très particulier, Montpellier se mobilise pour la relance et l'emploi. Ce budget est celui d'une ville qui renoue avec son destin, qui veut croire en sa capacité à se renouveler et investit à nouveau sur l'avenir. Avec plus de 107 millions d'euros de dépenses d'équipement, l'effort est conséquent, l'impulsion est forte au démarrage de ce nouveau mandat. Elle est à la hauteur de ce que peuvent et sont en droit d'espérer les Montpelliéraines et les Montpelliérains.

Annexes

Annexe n°1 : Présentation du BP 2021 selon l'article I.2313-1 du CGCT

1 - Eléments de contexte

La situation exceptionnelle qu'ont connu la plupart des Etats à travers le monde en 2020 a plus que jamais démontré le rôle fondamental du service public dans la protection de nos concitoyens et l'impulsion de la relance économique.

C'est dans ce contexte exceptionnel que le débat d'orientation budgétaire, tenu le 14 décembre 2020, a permis de définir la stratégie financière de la Ville de Montpellier pour ce mandat. Rappelons que celle-ci est composée de quatre piliers : garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages, pérenniser l'autofinancement, assurer une gestion stratégique et maîtrisée de l'endettement, et dégager une importante capacité d'investissement.

Le budget 2021 s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Ce budget de 567,1 M€, construit avec 0% d'évolution de la fiscalité des ménages, traduit les orientations choisies par les électeurs montpelliérains en juin 2020 et marque une nouvelle étape décisive pour notre ville.

1.1 – La stabilité des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2021 : 22,49% pour la taxe d'habitation, 31,18% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

1.2 – L'évolution des dépenses de fonctionnement

La progression des dépenses réelles de fonctionnement est de 1,6% : elles passent de 318,1 M€ en 2020 à 322,1 M€ en 2021. Les dépenses de personnel enregistrent également une progression de 1,6%. Cette progression des dépenses de fonctionnement s'inscrit notamment dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid 19 : le budget 2021 comprend 0,9 M€ de crédits visant à assurer la protection sanitaire des Montpelliérains et des agents municipaux.

1.3 – Des dépenses d'équipements en hausse

La population de la Ville de Montpellier croît environ de 4000 nouveaux habitants chaque année. Cette croissance démographique importante doit s'accompagner d'une offre de services publics adaptés. Ce budget 2021 intègre cette exigence, notamment à travers les dépenses d'équipements prévues à 107,9 M€ (hors attribution de compensation et fonds de concours versé à la Métropole), en progression de 20% par rapport à 2020. Ces crédits ont également pour objectif de participer à la relance économique du territoire.

1-4 – Le maintien de la tarification sociale et des abattements fiscaux

Les tarifs des services publics de Montpellier bénéficient de clauses sociales afin que chaque Montpelliérain puisse participer au service public selon ses moyens. Depuis la rentrée scolaire 2020, un tarif de 0,50€ a ainsi été mis en place pour les repas des enfants issus de familles isolées sous condition de ressources. De plus, les abattements fiscaux facultatifs sont reconduits en 2021 afin d'entraîner des allègements fiscaux conséquents pour les foyers montpelliérains les plus modestes.

2 - Priorités du budget

Le Budget Primitif 2021 comporte deux grands axes thématiques :

- **Préparer la Ville de demain**, en donnant la priorité aux écoles et aux enfants, et en proposant des crédits visant à rendre la ville de Montpellier plus verte et plus résiliente.
- **Répondre aux besoins du présent**, en garantissant une ville propre et sûre, et en mobilisant des moyens pour l'épanouissement via notamment la culture, le sport, les maisons pour tous.

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

Fiscalité directe	215,7
Fiscalité indirecte et FPIC	18,5
Dotations et compensations	74,5
Produit des services et du domaine	26,6
Subventions et participations	15,1
Autres recettes de fonctionnement (atténuations de charges)	1,7

Total général	352,0
----------------------	--------------

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

Personnel	183,5
Charges à caractère général	68,3
Autres charges de gestion courantes	29,0
Charges financières	4,4
Atténuations de charges	36,9

Total général	322,1
3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)	
Autres recettes d'investissement	0,9
Avances infra annuelle	9,5
FCTVA	5,0
Recours à l'emprunt	101,6
Gestion active de la dette	29,1
Subventions d'équipement	3,2
Cessions	1,0
Total général	150,3
3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)	
Avances infra annuelles	10,4
Capital de la dette	12,8
Dépenses d'équipement	107,9
Gestion active de la dette	29,1
Autres dépenses	1,0

Attribution de compensation en investissement	10,6
Fonds de concours 3M	8,2
Total général	180,1

4 - Montant du budget consolidé

Le montant du Budget Primitif 2021 (opérations réelles et opérations d'ordre) s'élève à **567,1 M€** en recettes et dépenses.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les créations et variations significatives d'Autorisations de Programme (AP) en 2021 sont les suivantes :

N°	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2021	AP TOTAL 2021
2013I27	ACTION FONCIERE	30 185 600	2 850 000	33 035 600
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	2 000 000	2 801 718	4 801 718
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	12 835 335	1 674 331	14 509 666
2018P08	CONSTRUCTION ECOLE CONSERVATOIRE	8 600 000	2 400 000	11 000 000

2018P09	RENOVATION / EXPERIMENTATION VEGETALISATION GS AMSTRONG / BON	2 250 000	1 250 000	3 500 000
V21ARCE01	RESTAURATON DE L'AQUEDUC DES ARCEAUX	0	5 370 000	5 370 000
V21BOUI01	AMENAGEMENT SECTEUR DES BOUISSSES	0	5 550 000	5 550 000
V21COLM01	ABORDS COLLEGE PARC MARIANNE	0	3 720 000	3 720 000
V21DECO01	DEVANTURES COMMERCIALES	0	1 330 000	1 330 000
V21DPBI01	SQUARE PLANCHON DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET REHABILITATION DU PARC	0	1 080 000	1 080 000
V21DPBI02	ACQUEDUC ST CLEMENT CONSERVATION OUVRAGE D'ART TVB RESEAU VE	0	1 680 000	1 680 000
V21DPBI03	AGRIPARC MAS NOUGUIER AMENAGEMENT CREATION JARDINS FAMILIAUX R	0	1 370 000	1 370 000
V21NPRC01	NPRU CEVENNES PARTICIPATION EQUIP PUBLIC	0	16 860 000	16 860 000
V21NPRM01	NPRU MOSSON PARTICIPATION EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	0	28 239 480	28 239 480
V21VEGE01	VEGETALISATION DE LA VILLE	0	2 000 000	2 000 000
V21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	0	5 835 000	5 835 000
V21VEST01	CONSTRUCTION VESTIAIRES ET LOC GIAMBRONE ET PAUL VALERY	0	1 300 000	1 300 000
	TOTAL	55 870 935	85 310 529	141 181 464

Les CP prévus pour 2021 s'établissent à 62,6 M€.

6 - Niveau de l'Epargne Brute et de l'Epargne Nette

L'épargne brute est attendue à 29,8 M€, l'épargne nette à 17 M€ (elle s'établissait en 2020 à 14,8 M€).

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2021
Recettes de fonctionnement	352,0 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	317,8 M€
EPARGNE DE GESTION	34,2 M€
- Intérêts	4,4 M€
EPARGNE BRUTE	29,8 M€
- Remboursement du capital de la dette	12,8 M€
EPARGNE NETTE	17 M€

7 - Niveau d'endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 est de 209,4 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et des opérations de gestion active de la dette réalisées.

Le taux moyen de la dette a diminué en 2020. Les emprunts sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. La dette de la Ville est composée à 49,8% de taux fixes et à 50,2% de taux variables.

La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement, ainsi que de gestion active de sa dette. Cette politique tient compte des caractéristiques de l'environnement financier actuel : les taux d'intérêts courts sont restés négatifs en 2020 et la Banque Centrale Européenne a clairement indiqué qu'elle maintiendrait ses taux directeurs au niveau actuel aussi longtemps que nécessaire. La Ville a bénéficié favorablement de cet environnement, ce qui explique la légère baisse du taux moyen de notre dette.

Type	Capital restant dû	Répartition	Taux moyen
Fixe	104 241 352.52€	49,8%	2,68%
Variable	105 204 046.93€	50,2%	0,26%
Ensemble	209 445 399.45€	100,0%	1,53%

8 - Capacité de désendettement

L'endettement de la Ville de Montpellier est maîtrisé, comme le montre la capacité de désendettement qui s'établit à 7 ans pour 2021 et se calcule ainsi :

Capacité de désendettement = 209,4 M€ (encours de dette) / 29,8 M€ (épargne brute)

9 - Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont inchangés en 2021 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%

- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2021:

Principaux ratios	Valeurs 2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1116 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1220 €
Dépenses d'équipement brut / population	440€
Encours de dette / population	726 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	250 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	100,6 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	36,1 %

	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	59,5 %	
	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	8,5 %	
11 - Dépenses de personnel et effectifs de la Collectivité			
<p>Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec 183,5 M€ de crédits inscrits, soit une évolution de 1,5 % de BP à BP. Ce chiffre tient compte des facteurs exogènes à la collectivité qui viennent impacter la masse salariale, ainsi que de la création des postes nécessaires à la rentrée des classes 2021/2022. Les effectifs propres à la Ville (hors agents métropolitains mis à disposition) sont de 3950 agents en activité sur emploi permanent.</p> <p><u>Effets exogènes (applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • avancements d'échelons des agents municipaux : 0,6 M€ • réforme légale du protocole « parcours professionnels, carrières, et rémunérations (PPCR) » : 0,7 M€ • organisation des élections départementales et régionales : 0,4 M€ <p><u>Politique salariale de la Ville de Montpellier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 créations de postes pour l'ouverture de l'école Joan Miro : 0,4 M€ • 7 créations de postes pour les écoles (rentrée scolaire 2021/2022) : 0,1 M€ • Avancements de grade et promotions des agents municipaux : 0,6 M€ 			

Annexe n°2 : APCP- Crédits de paiement 2021 et suivants

N°	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2021	AP TOTAL 2021	CP 2021 AU BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2013I04	RENOVATION SALLE LOUIS FEUILLADE	1 744 000	0	1 744 000	0	8 542	0	0	0	0	0	0
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	35 000 000	0	35 000 000	6 071 000	4 406 900	4 340 000	7 560 774		0	0	0
2013I19	ZOO DU LUNARET	30 000 000	0	30 000 000	889 000	12 023 000	5 864 791	1 000 480	0	0	0	0
2013I22	PRU 1 CEVENNES - PETIT BARD	19 814 011	0	19 814 011	800 000	600 000	400 000	140 609	0	0	0	0
2013I27	ACTION FONCIERE	30 185 600	2 850 000	33 035 600	7 525 000	7 175 400	0	0	0	0	0	0
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	755 000	0	755 000	145 000	188 820	121 856	0	0	0	0	0
2013I30	PRU CENTRE	525 880	0	525 880	0							
2013I31	EMBELLISSEMENT / PATRIMOINE : ABORDS DU PEYROU	2 020 000	0	2 020 000	430 000	279 429	40 018	0	0	0	0	0
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	2 000 000	2 801 718	4 801 718	700 000	600 000	600 000	500 000	400 000	396 736	0	0
2013P03	GESTION ELECTRONIQUE DES ARCHIVES	500 000	0	500 000								
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	12 300 000	0	12 300 000	200 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000	646 458	0
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC MARIANNE	12 923 718	0	12 923 718	0	0	1 444 318	0	0	0	0	0

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2021

N°	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2021	AP TOTAL 2021	CP 2021 AU BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	12 360 731	0	12 360 731	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0
2013P16	EAI	43 020 000	0	43 020 000	5 760 000	4 800 000	4 000 000	4 000 000	1 256 800	0	0	0
2013P17	GARE SAINT-ROCH	5 571 768	0	5 571 768	0	1 000 000	1 120 337					
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	12 835 335	1 674 331	14 509 666	2 573 000	887 000	396 000	222 000	256 000	0	0	0
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	3 100 568	199 623	3 300 191	400 000	0	0	0	0	0	0	0
2014P02	RENOVATION ECOLE MALRAUX	10 630 000	0	10 630 000	0							
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN PLACE	800 000	0	800 000	150 000	148 446	100 000	0	0	0	0	0
2015P09	CONSTRUCTION GS OVALIE 2	12 052 000	0	12 052 000	1 240 937	1 792 955	0	0	0	0	0	0
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELL	1 415 000	0	1 415 000	235 000	216 690	0	0	0	0	0	0
2015P19	PEYROU REFECTION SOLS	2 550 000	0	2 550 000	20 000	200 000	181 330	0	0	0	0	0
2015P20	CONSTRUCTION GS EUROMEDECINE	12 800 000	0	12 800 000	755 871	1 846 581	0	0	0	0	0	0
2015P22	OPERATION LAISSAC CONCEDANT	3 050 200	0	3 050 200	0							
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	6 180 000	0	6 180 000	90 000	602 243	2 000 000	3 030 000	0	0	0	0

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2021

N°	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2021	AP TOTAL 2021	CP 2021 AU BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2016I01	SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	1 930 000	0	1 930 000	0	500 000	171 421	0	0	0	0	0
2016I02	RENOVATION ECOLE PAPE CARPANTIER	4 850 000	0	4 850 000	63 578	422 929	0	0	0	0	0	0
2016I03	TRAVAUX RENOVATION POLYGONE	1 460 733	0	1 460 733	0							
2016I04	TRAVAUX HOTEL FRENCH TECH	1 529 989	0	1 529 989	149 891	448 668	0	0	0	0	0	0
2016P02	ANRU 2	1 095 000	0	1 095 000	0	173 253	0	0	0	0	0	0
2016P04	DEVANTURES COMMERCIALES	700 000	0	700 000	0		0	0	0	0	0	0
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	800 000	0	800 000	300 000	424 373	0	0	0	0	0	0
2016P06	CRECHE EAI	3 500 000	0	3 500 000	600 000	2 100 000	472 088	0	0	0	0	0
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	8 840 000	0	8 840 000	0	0	524 000	0	0	0	0	0
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	1 567 190	0	1 567 190	75 708	0	0	0	0	0	0	0
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	1 180 000	0	1 180 000	225 000	0	0	0	0	0	0	0
2017I02	AUTOMATISATION ACCES EQUIPEMENTS SPORTIFS	500 000	0	500 000	100 000	109 257	10 078	0	0	0	0	0
2017I03	BASCHY / VARENNES	985 300	0	985 300	60 000	230 605	202 238	0	0	0	0	0

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2021

N°	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2021	AP TOTAL 2021	CP 2021 AU BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2017I05	EXTENSION CRECHE T. SENTIS	1 644 680	0	1 644 680	0	0	0	0	0	0	0	0
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS	1 000 000	0	1 000 000	343 065	54	0	0	0	0	0	0
2017I07	MISE EN SURETE ETS SCOLAIRES	5 000 000	0	5 000 000	37 757		0	0	0	0	0	0
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	3 200 000	0	3 200 000	406 000	1 000 000	1 519 911	0	0	0	0	0
2017P02	CONSTRUCTION GS JOAN MIRO	11 865 000	0	11 865 000	1 010 258	1 177 545	0	0	0	0	0	0
2017P04	EXTENSION GAROSUD	5 060 000	0	5 060 000	503 574	224 868	0	0	0	0	0	0
2017P06	EMBELLISSEMENT / REQUALIFICATION : ESTHETIQUE VISUELLE	7 046 658	0	7 046 658	1 000 000	239 329	0	0	0	0	0	0
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	1 805 000	0	1 805 000	10 000	445 650	0	0	0	0	0	0
2017P13	CONSTRUCTION HALLES LAISSAC	7 571 000	0	7 571 000	0							
2017P14	CONSTRUCTION GS ZAC RESTANQUE	14 380 000	0	14 380 000	6 000 000	1 690 237	91 005	0	0	0	0	0
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	4 116 000	0	4 116 000	500 000	1 100 000	1 754 163	0	0	0	0	0
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	5 000 700	0	5 000 700	1 190 000	2 300 774	85 280	0	0	0	0	0
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	1 410 000	0	1 410 000	730 000	658 664	0	0	0	0	0	0

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2021

N°	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2021	AP TOTAL 2021	CP 2021 AU BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	5 150 000	0	5 150 000	400 000	3 449 828	1 067 369	0	0	0	0	0
2018I05	JARDIN DE LA REINE	1 100 000	0	1 100 000	480 000	500 000	45 468	0	0	0	0	0
2018P02	CONSTRUCTION GS PIERRE VIVES	15 000 000	0	15 000 000	50 000	250 000	500 000	7 000 000	7 176 504	0	0	0
2018P03	CONSTRUCTION GS COTEAU	15 000 000	0	15 000 000	50 000	200 000	730 000	8 100 000	5 920 000	0	0	0
2018P05	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE : ZAC RESTANQUE	13 400 000	0	13 400 000	3 964 000	4 244 000	3 762 000	0	0	0	0	0
2018P06	CONSULS DE MER 4 NGC	1 663 000	0	1 663 000	0							
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	7 200 000	0	7 200 000	0	973 200	826 800	600 000	0	0	0	0
2018P08	CONSTRUCTION ECOLE CONSERVATOIRE	8 600 000	2 400 000	11 000 000	500 000	3 870 000	4 680 000	1 118 001	395 008	0	0	0
2018P09	RENOVATION / EXPERIMENTATION VEGETALISATION GS AMSTRONG / BON	2 250 000	1 250 000	3 500 000	350 000	2 378 388	599 160	0	0	0	0	0
2018P10	RENOVATION GS CONDORCET	300 000	0	300 000	97 996	4 152	0	0	0	0	0	0
2018P11	JARDIN DES HEROS	1 170 000	0	1 170 000	0							
V19EGSH01	RENOVATION GS HEIDELBERG ET LOUISVILLE	12 000 000	0	12 000 000	330 000	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 885 310	0	0	0
V19FUC01	FONDS D'URGENCE CLIMATIQUE	15 000 000	0	15 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2021

N°	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2021	AP TOTAL 2021	CP 2021 AU BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
V19PATR01	EMBELLISSEMENT / PATRIMOINE : VALORISATION ET CANDIDATURE UNESCO	5 330 000	0	5 330 000	1 450 000	1 205 000	1 280 000	970 000	223 744	0	0	0
V19TERS01	REHABILITATION DES TERRAINS SYNTHETIQUES DANS LES QUARTIERS FAYARD GIAMBRONE GRAM	2 200 000	0	2 200 000	1 600 069	1 392	0	0	0	0	0	0
V20BEAU01	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE - ZAC BEAUSOLEIL	1 600 000	0	1 600 000	313 000	683 000	313 433	0	0	0	0	0
V20CTBS01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALISATION DES ECOLES	2 550 000	0	2 550 000	1 750 000	800 000	0	0	0	0	0	0
V20PNEC01	PLAN NUMERIQUE DANS LES ECOLES	4 280 000	0	4 280 000	1 720 000	1 135 269	0	0	0	0	0	0
V20ROSA01	TRAVAUX MPT ROSA PARKS	1 600 000	0	1 600 000	100 000	630 000	157 841	0	0	0	0	0
V21ARCE01	RESTAURATON DE L'AQUEDUC DES ARCEAUX	0	5 370 000	5 370 000	180 000	865 000	865 000	865 000	865 000	865 000	865 000	0
V21BOUI01	AMENAGEMENT SECTEUR DES BOUISSES	0	5 550 000	5 550 000	250 000	300 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	0
V21COLM01	ABORDS COLLEGE PARC MARIANNE	0	3 720 000	3 720 000	480 000	1 380 000	660 000	660 000	540 000	0	0	0
V21DECO01	DEVANTURES COMMERCIALES	0	1 330 000	1 330 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	0
V21DPBI01	SQUARE PLANCHON DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET REHABILITATION DU PARC	0	1 080 000	1 080 000	80 000	500 000	500 000	0	0	0	0	0
V21DPBI02	ACQUEDUC ST CLEMENT CONSERVATION OUVRAGE D'ART TVB RESEAU VE	0	1 680 000	1 680 000	380 000	300 000	300 000	350 000	350 000	0	0	0

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2021

N°	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2021	AP TOTAL 2021	CP 2021 AU BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
V21DPBI03	AGRIPARC MAS NOUGUIER AMENAGEMENT CREATION JARDINS FAMILIAUX R	0	1 370 000	1 370 000	340 000	220 000	255 000	205 000	350 000	0	0	0
V21NPRC01	NPRU CEVENNES PARTICIPATION EQUIP PUBLIC	0	16 860 000	16 860 000	120 000	3 372 000	3 372 000	3 372 000	3 372 000	3 252 000	0	0
V21NPRM01	NPRU MOSSON PARTICIPATION EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	0	28 239 480	28 239 480	2 503 200	3 804 720	3 804 720	3 804 720	3 804 720	3 804 720	3 804 720	2 907 960
V21VEGE01	VEGETALISATION DE LA VILLE	0	2 000 000	2 000 000	300 000	300 000	300 000	400 000	400 000	300 000	0	0
V21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	0	5 835 000	5 835 000	1 271 000	1 271 000	1 271 000	1 011 000	1 011 000	0	0	0
V21VEST01	CONSTRUCTION VESTIAIRES ET LOC GIAMBRONE ET PAUL VALERY	0	1 300 000	1 300 000	1 060 000	240 000	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	487 564 061	85 510 152	573 074 213	62 598 904	85 089 161	56 918 625	52 599 583	31 896 086	9 808 456	5 506 178	2 907 960

Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier

Ville -Métropole BP 2021 (dépenses Ville, recettes Métropole)

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2021 de référence	Montant 2021 de dépenses Budget Ville	Montant 2021 de recettes Budget 3M	Solde
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 661 800,00	10 661 800,00	10 661 800,00	-
	Montpellier au quotidien Métropole	Convention de gestion	1 000 000,00	1 000 000,00	9 212 000,00	-
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	8 212 000,00	8 212 000,00		
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	883 653,00	883 653,00	883 653,00	-
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	1 000 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	-
	Travaux ponton béton Lac des Garrigues	Convention de gestion	300 800,00	300 800,00	300 800,00	-

Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	35 400 000,00	35 400 000,00	35 400 000,00	-
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	500 000,00	500 000,00	440 000,00	0,00
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion		0,00	60 000,00	
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	23 500,00	7 000,00	20 500,00	-
				13 500,00		
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	30 000,00	27 000,00	27 000,00	-
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	50 000,00	47 000,00	47 000,00	-
	Convention utilisation plateformes numériques de la Métropole	Convention de gestion	7 569,00	7 569,00	7 569,00	-
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiathèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	92 000,00	92 000,00	222 000,00	-
		Convention de gestion Langevin	130 000,00	130 000,00		
Redevance spéciale ordures ménagères			662 998,00	662 998,00	-	

	Reversement recette FPS à la Métropole			1 100 000,00	1 100 000,00	-
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun		16 459 108,00	16 459 108,00	-
TOTAL			58 291 322,00	76 604 428,00	76 604 428,00	-
Dont investissement			22 058 253,00	22 158 253,00	22 158 253,00	-
Dont Fonctionnement			36 233 069,00	54 446 175,00	54 446 175,00	-

Métropole- Ville BP 2021 (recettes Ville, dépenses Métropole)

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2021 de référence	Montant 2021 de recettes Budget Ville	Montant 2020 de dépenses Budget 3M	Solde
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	112 500,00	112 500,00	112 500,00	-
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	780 000,00	780 000,00	780 000,00	-
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	309 825,00	309 825,00	111 000,00	-
					46 825,00	-
					92 000,00	-
		Convention de gestion			50 000,00	-
		Convention de gestion		10 000,00	-	
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion		1 307 000,00	1 307 000,00	-

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2021

	Remboursement taxe foncière 3M		310 000,00	310 000,00	310 000,00	-
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	228 000,00	228 000,00	228 000,00	-
	remboursement personnel : Refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	1 751 236,00	1 751 236,00	1 751 236,00	-
TOTAL			3 707 561,00	5 014 561,00	5 014 561,00	-
Dont investissement			892 500,00	892 500,00	892 500,00	-
Dont Fonctionnement			2 815 061,00	4 122 061,00	4 122 061,00	-

MAIRIE DE MONTPELLIER
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

